

Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce,
de l'Artisanat, des Professions libérales et de la Consommation



guides unifiés DUCS-EDI
Version 4.2 – 20051125
Formats d'échange Coplat et Copaym

<p>Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale</p>	<p>Unédic</p>	<p>Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres</p> <p>agirc RETRAITE DES CADRES</p>	<p>Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des Salariés</p>	<p>Caisse Nationale de Surcompensation du BTP</p>
---	---------------	---	---	---

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
PRESENTATION CONCEPTUELLE	8
VUE SIRENE ET VUE OPS DE L'ENTREPRISE.....	8
LE DICTIONNAIRE DES DONNEES	8
LE MODELE DE DONNEES.....	9
LES FORMATS	10
ARBORESCENCE COPLAT (GENERIQUE).....	11
SCHEMA DE BRANCHEMENT COPAYM (VERSION DE REFERENCE).....	13
PROJECTION DU MODELE SUR LES FORMATS	15
ENTETE DYNAMIQUE ET SCENARIOS	16
LES GUIDES D'UTILISATION	18
ARBORESCENCE COPLAT POUR L'URSSAF	18
<i>BRC</i>	18
<i>TR</i>	19
SCHEMA DE BRANCHEMENT COPAYM POUR L'URSSAF	20
<i>BRC</i>	20
<i>TR</i>	21
ARBORESCENCE COPLAT POUR L'ASSEDIC	22
<i>ADV et AVA</i>	22
<i>DRA</i>	23
SCHEMAS DE BRANCHEMENT COPAYM POUR L'ASSEDIC	24
<i>ADV et AVA</i>	24
<i>DRA</i>	25
ARBORESCENCE COPLAT POUR LES IRC	26
SCHEMA DE BRANCHEMENT COPAYM POUR LES IRC.....	27
ARBORESCENCE COPLAT POUR LES CCPBTP.....	28
SCHEMA DE BRANCHEMENT COPAYM POUR LES CCPBTP.....	29
DECLARATIONS PARTICULIERES.....	30
1) DECLARATION « NEANT »	30
2) DUCS RECTIFICATIVE (REGULARISATIONS DE TAUX ET BASE)	31
MISE EN CORRESPONDANCE COPAYM – COPLAT	34
COPLAT ET COPAYM.....	40
PRECISIONS TECHNIQUES COMMUNES AUX DEUX FORMATS	41
TRAÇABILITE :	43
COPLAT.....	44
LE DESSIN DE FICHER	44
PRECISIONS TECHNIQUES POUR COPLAT	44
ENCHAINEMENTS COPLAT : COMPOSITION D'UN « LOT »	45
CINEMATIQUE DES ENREGISTREMENTS	46
COPAYM.....	48
DESCRIPTION DETAILLEE DU MESSAGE	48
PRECISIONS TECHNIQUES POUR COPAYM (EDIFACT ET AUTRES).....	48
ENCHAINEMENTS COPAYM.....	53
CINEMATIQUE DES GROUPES ET SEGMENTS.....	54

Introduction

Dans le cadre de la politique de simplification administrative, les pouvoirs publics et les organismes de protection sociale (OPS) cherchent à réduire les formalités que les entreprises doivent remplir en matière de déclarations d'assiettes et de cotisations sociales.

L'unification des procédures de déclaration et l'ouverture de services utilisant les nouvelles techniques de communication sont notamment deux moyens retenus dans ce but.

Ce fascicule fait partie de la documentation de deux formats praticables par EDI, documentation qui vise les publics suivants :

- éditeurs de logiciels susceptibles de développer le module de génération d'un des formats
- maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des OPS partenaires
- déclarants et tiers déclarants utilisateurs des logiciels générant un des formats.

Cette documentation suppose chez ses lecteurs une bonne connaissance de la législation appliquée par les différentes familles d'OPS et pour un des formats une bonne connaissance de la syntaxe Edifact.

Les formats concernés supportent d'une part la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS), d'autre part la fourniture par les employeurs d'intermittents du spectacle des attestations mensuelles prévues pour les intermittents entrant dans le cadre des annexes VIII et X des accords collectifs d'indemnisation Assédic.

Présentation de la DUCS

La déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) est progressivement substituée à diverses déclarations périodiques obligatoires par les familles d'OPS suivantes : Urssaf, Assedic, institutions de retraite complémentaire (IRC) et caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (CCPBTP).

La déclaration des cotisations se fait à travers la description sous des unités déclarées propres à chaque OPS destinataire d'un ensemble de lignes de déclaration qui peuvent être :

1. Des lignes de cotisation
2. Des lignes d'aides venant en déduction des cotisations
3. Des lignes retraçant les débits crédits apparus sous le compte cotisant à la faveur de régularisation.

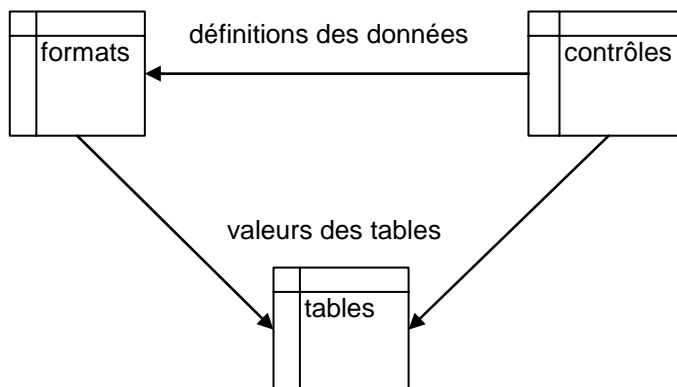
Un groupe de données spécifique permet de passer une référence de rapprochement entre la déclaration et le moyen de paiement utilisé par l'employeur débiteur, référence indispensable pour l'OPS, éventuellement restituée au déclarant par sa banque sur son relevé. Ce groupe de données permet aussi de passer un ordre de paiement dématérialisé (télérèglement...).

Composition de la documentation

La documentation est composée de deux groupes de fichiers, les uns sous traitement de texte, les autres sous forme de classeurs XL. Ces fichiers décrivent les données à transporter, les projettent sur les formats (mappage) et comportent un certain nombre de précisions techniques.

Mode de livraison de la documentation technique

Elle est stockée dans trois classeurs XL, liés par des ordres de recopie (le classeur contrôles appelle ainsi les définitions de données dans le classeur formats) et des liens hypertexte (les classeurs formats et contrôles accèdent ainsi au classeur tables).



Elle est livrée sous forme du zip d'un répertoire daté. En effet, pour que les ordres de recopie et les liens hypertexte fonctionnent, les trois classeurs doivent être dans le même répertoire. garder le même nom

Le suffixe datant les mises à jour passe alors au niveau du répertoire.

Zoom sur le classeur « 1_formats_DUCS-EDI_V42.xls »

Le tableur joint est un classeur, qui comporte plusieurs feuilles liées entre elles soit par des ordres de recopie, soit par des hyperliens. Il est donc prudent de conserver les feuilles dans le même classeur.

On trouvera en début de classeur deux feuilles décrivant le format générique Coplat et le format générique Copaym.

Ensuite des feuilles décrivent l'implémentation des déclarations dans ces formats. Pour chaque grand type de déclaration (DUCS ou AEM) il y a un groupe de feuilles liées par des ordres de recopie :

- Une première feuille présente les données et leur statut par famille d'OPS. Ces définitions et ces statuts sont recopiés dynamiquement dans les feuilles qui présentent les formats.
- Une seconde feuille présente Coplat, fichier pivot composé d'enregistrements d'une longueur fixe de 255 caractères, qui permet de générer Copaym, par l'intermédiaire d'un traducteur Edifact, ou inversement, qui peut être généré à partir d'un Copaym, pour appliquer notamment des contrôles spécifiés sur le seul format Coplat. Elle décrit à simple titre d'information l'utilisation de ce format dans le contexte applicatif net-DUCS : il sert en effet à la restitution des déclarations aux OPS partenaires.
- Une troisième feuille présente Copaym, message Edifact d'Edisocial introduit dans le circuit UNSM par le GDE Edsi d'Edifrance¹. Copaym a pour fonction la déclaration et le paiement de cotisations sociales.

Les feuilles suivantes présentent les tables, accessibles par hyperlien à partir des feuilles décrivant les formats. Le retour à la feuille du format se fait par la flèche arrière de la barre de navigation Web du tableur.

¹ Copaym, message Edifact d'EDISOCIAL, a été présenté dans le circuit UNSM (United Nations Standard Messages) par le GDE (groupe d'expertise) Edsi d'Edifrance, mais l'UNSM Copaym correspond à la version 5 du dessin, non encore utilisée par les OPS partenaires. Cette version 5 est par contre utilisée par la FFSA, dans le cadre du projet Thetis (<http://thetis.sintia.fr>).

Cette documentation fait l'objet de mises à jour disponibles en ligne sur les sites Web des familles d'OPS partenaires. Le site de référence est accessible sous l'URL : <http://www.arco.fr>

Le site national de l'Acoss est accessible sous l'URL :

<http://www.acoss.fr>

Le site national de l'Unédic est accessible sous l'URL :

<http://www.assedic.fr>

Le site national de l'Agirc est accessible sous l'URL :

<http://www.agirc.fr>

Le site national des CCPBTP est accessible sous l'URL :

<http://www.cnsbtp.fr>

On trouvera éventuellement sur les sites les coordonnées des correspondants nationaux pour la validation des sorties DUCS papier ou DUCS-EDI des logiciels de paie.

Organisation de la documentation dans le classeur « 1_formats_DUCS-EDI_V42.xls »

barre de navigation Web accessible par « affichage / barres d'outils / Web »

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
379		TRS	Pos	champs	Fmt	Stt	Urssaf		Assedic	Agirc / Arco
380		TRS	TRS		TRS	Dep.		N.ut	non utilisé	N.ut non utilisé
381		TRS	1	Code enregistrement	AN3	Obl.	TRS			
		TRS	4	Identification de lieu	AN25	Obl.	Ce n'est plus un code identifiant l'AOT, mais le code Insee de la commune de travail sur 5 car. qui est demandé par l'Urssaf (cf table)			
382										
383		TRS	29	Taux T1	N8	Obl.	T1 est le taux nominal du versement transport			
384		TRS	37	Montant (voir préc. tech. pour format) 1	N18	Obl.	Base de cotisation T1			
385		TRS	55	Qualifiant (nature, signe) du Montant 1	AN3	Obl.	EUR			
386		TRS	58	Taux T2	N8	Dep.	T2 est le taux minoré à 20% du versement transport			

ordre de recopie : la définition de la donnée provient de la feuille données

la table (ici un lien vers le site www.insee.fr), si elle est gérée par la communauté DUCS, est jointe dans une autre feuille.

Utilisez la flèche arrière de la barre Web pour revenir à la description du format

Le présent fascicule décrit d'abord le modèle de données, puis les formats, au moyen en ce qui les concernent :

- d'une vue d'ensemble de la syntaxe soit sous forme d'une arborescence, soit sous forme d'un schéma de branchement
- des précisions techniques éclairant le choix du jeu de caractères et le typage des données alphanumériques et numériques
- des règles d'enchaînement des déclarations pour en constituer un lot dans le même fichier physique.

Présentation conceptuelle

vue Sirene et vue OPS de l'entreprise

On considère qu'il y a une vue de l'entreprise dont dépend l'unité déclarée dite vue externe Sirene / Insee, et qu'il y a une vue de l'unité déclarée dans le système d'information de production de l'OPS dite vue interne OPS.

La **vue externe** de l'entreprise est une collection d'établissements physiques. L'entreprise est identifiée par un Sirene de 9 caractères numériques, qui constitue le radical des Siret qui chacun identifie un de ses établissements, le siège social constituant lui aussi un établissement. Le Siret est formé par l'adjonction au radical Sirene d'un Nic de 5 caractères numériques. L'Insee tient à jour le répertoire Sirene qui correspond globalement à la maintenance de deux tables, entreprises et établissements. Chaque Siret a un de ces trois statuts dans le répertoire Sirene : activé, inactivé (cessation provisoire de l'activité de l'établissement par exemple), radié (fermeture définitive). C'est le réseau des Centres de Formalités des Entreprises (CFE) qui alimente l'Insee par la liasse CFE. L'Insee redistribue par des Avisir papier ou magnétiques les mouvements du Sirene aux OPS adhérents.

La **vue interne** de l'entreprise correspond au redécoupage en comptes cotisants de cette entreprise et de ses établissements, redécoupage opéré par l'OPS selon ses règles de compétence (professionnelle, géographique) et ses procédures de gestion. Unité déclarée et compte cotisant sont synonymes dans ce document : à une unité déclarée décrite dans la DUCS-EDI sous l'entreprise correspond un compte cotisant cible des déclarations dans le SI d'un OPS. Il ne peut y avoir d'unité déclarée sans compte cotisant et inversement il ne peut y avoir de compte cotisant sans unité déclarée.

Les deux vues sont reliées grâce à l'indexation de tout ou partie des comptes cotisants ou unités déclarées sur tel ou tel Siret.

Le tableau ci-dessous illustre l'arborescence entreprise – unité déclarée dans le vocabulaire métier de chaque famille d'OPS :

	<i>Urssaf</i>	<i>Assedic</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>	<i>CCPBTP</i>
entreprise	entreprise	entreprise	entreprise (adhérent au contrat avec l'IRC)	entreprise
unité déclarée	établissement	établissement	unité déclarée et ses salariés (participants au contrat)...	chantier, unité de gestion...

Le dictionnaire des données DUCS

Il figure dans la feuille « données » du tableur annexé à ce document. Cette feuille est organisée par blocs sémantiques.

Pour la DUCS, des précisions sont données pour chaque bloc sémantique selon le scénario de déclaration. Ce scénario se définit par la combinaison {type de déclaration ; type de bordereau}.

Le type de déclaration est en fait la famille d'OPS.

Au type de bordereau a été substitué le découpage suivant :

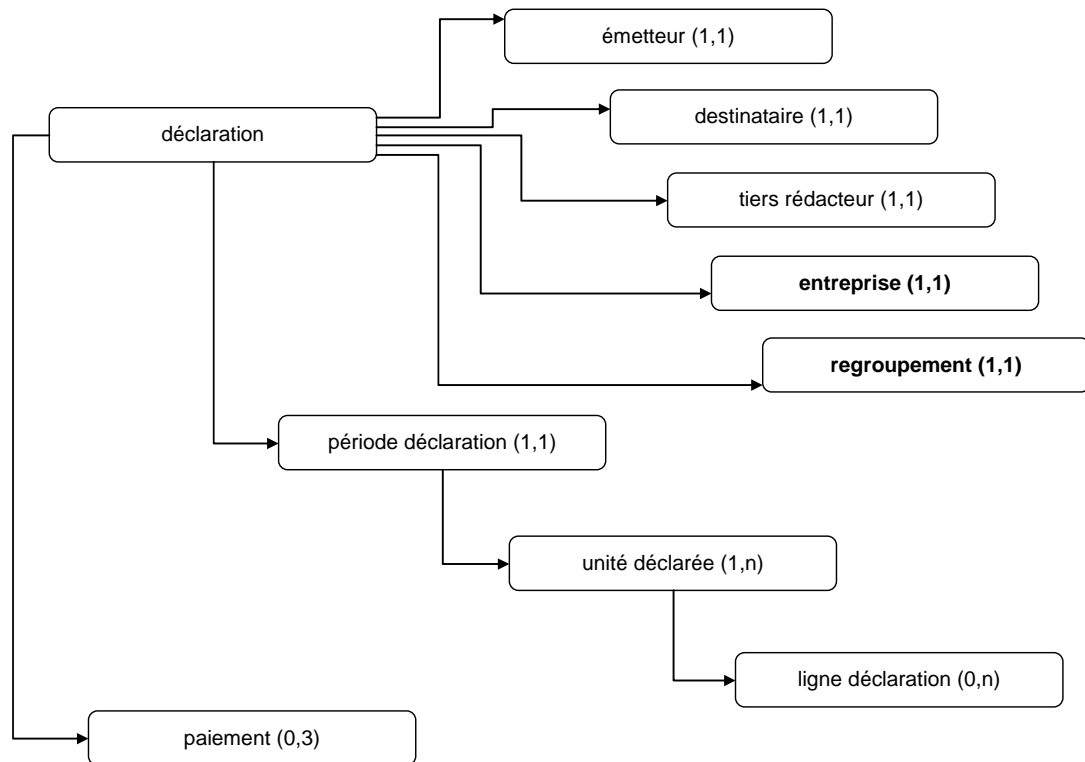
- DUCS
- DUCS annuelle
- DUCS groupée
- DUCS groupée annuelle

Sous l'entrée DUCS on trouvera des précisions valables pour tous les bordereaux mensuels et trimestriels.

DUCS groupée correspond à une DUCS multi unités déclarées, ce type de DUCS présentant des particularités pour telle ou telle famille d'OPS.

Le modèle de données DUCS

Il figure ci-dessous sous une forme simplifiée.



Définition rapide des intervenants

- l'émetteur physique du message est l'intervenant qui assure sa transmission électronique.
- l'unité juridique déclarante est l'entreprise.
- le destinataire logique du message est l'organisme social responsable du recouvrement des cotisations.
- le tiers rédacteur de la déclaration est par exemple un expert-comptable.
- l'unité de l'entreprise faisant office de centre de regroupement des déclarations dans le cas où celle-ci déclare plusieurs établissements est en général l'établissement responsable du paiement des cotisations.

Les formats DUCS

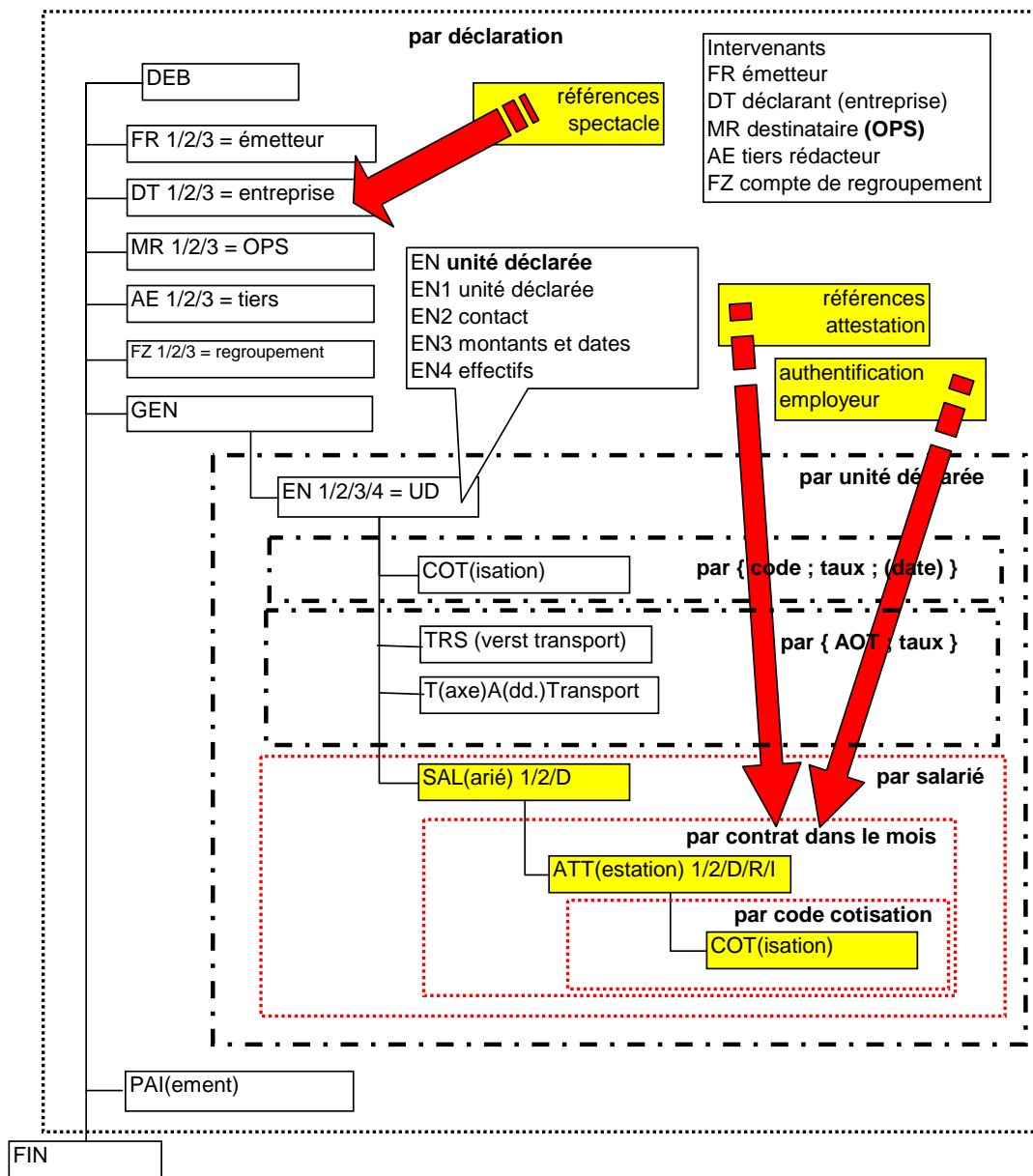
Il y a deux formats de référence, un message Edifact dit Copaym et le fichier-pivot Coplat qui peut servir à le créer.

Les formats Coplat et Copaym doivent supporter le modèle de données.

Celui-ci est particularisé pour chaque famille d'OPS.

Description des formats pour le grand type de déclaration DUCS : il y a un guide d'utilisation par famille d'OPS, mais leur présentation est unifiée sur la même feuille de tableur, à l'exception des arborescences Coplat et les schémas de branchement Copaym présentés plus loin. Le nom du format suit.

Arborescence Coplat (version de référence)



Liste des enregistrements

COPLAT	Enregistrements fixes de 255 caractères
Enregistrements	Libellé
DEB	En-tête de déclaration avec n° version
FR1 / FR2 / FR3	Emetteur physique
DT1 / DT2 / DT3	Entité juridique déclarante
MR1 / MR2 / MR3	Destinataire (OPS)
AE1 / AE2 / AE3	Tiers rédacteur
FZ1 / FZ2 / FZ3	Regroupement
GEN	Généralités unités déclarées (1)
EN1 et EN2	Unité déclarée
EN3	Montants
EN4	Effectifs
COT	Ligne de déclaration
TRS	Versement transport (Urssaf)
TAT	Taxe additionnelle transport (Urssaf)
PAI	Eléments de paiement
FIN	Fin de lot (contrôle du nb de déclarations)

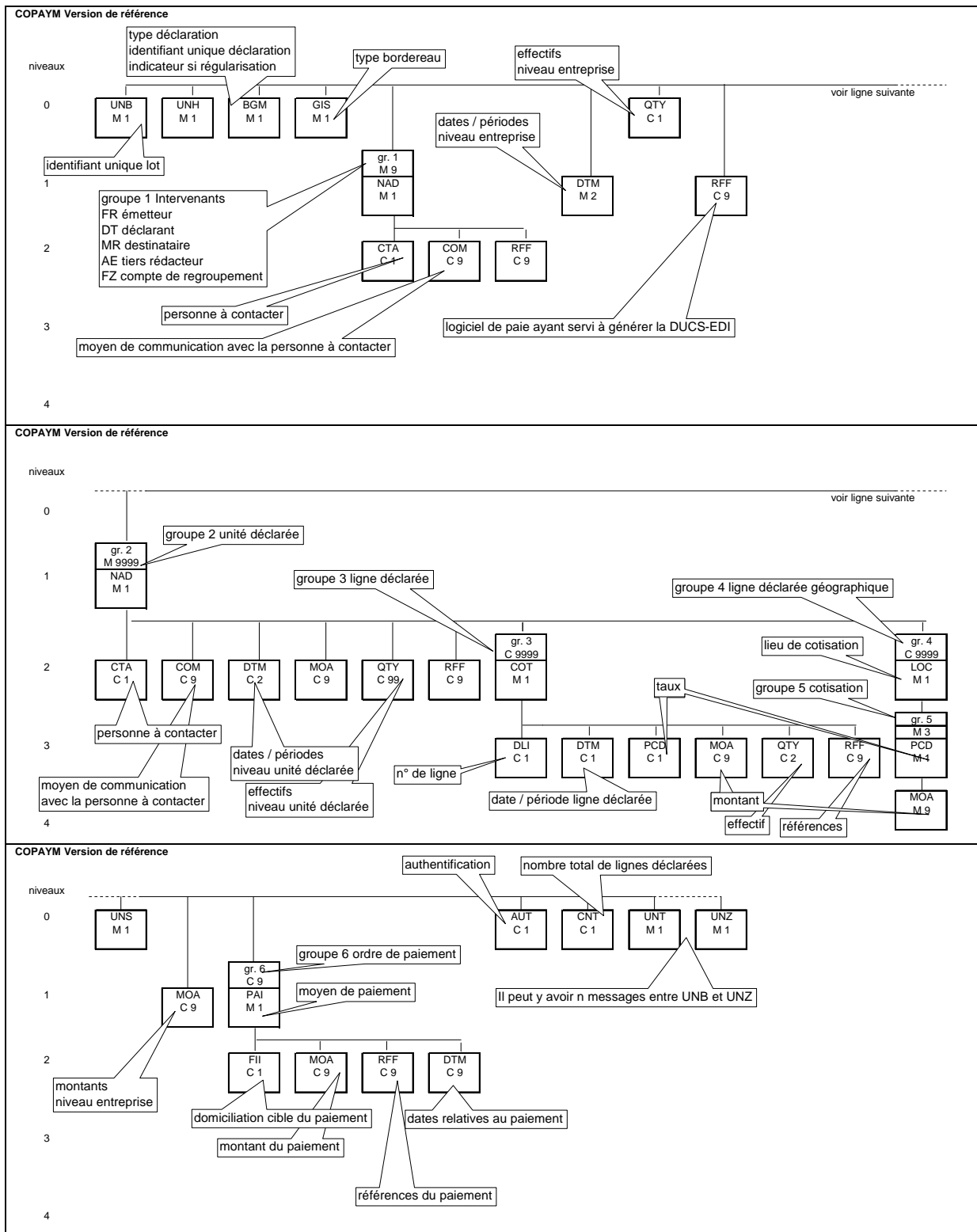
(1) Données communes à toutes les unités déclarées

Entreprise multi unités déclarées

DEB			
	FR1 FR2 FR3 DT1 DT2 DT3 MR1 MR2 MR3		
	GEN		
	(unité déclarée 1)	EN1, EN2, EN3, EN4	
		n COT	
		TRS	
		TAT	
	(salarié 1)	SA1, SA2, SAD salarié pour cette UD	
	(attestation 1)	AT1, AT2, ATD, ATR attestation pour ce salarié	
		n COT cotisations pour cette attestation	
		1 fois par attestation	
		1 fois par salarié	
		1 fois par UD	
	n PAI		
FIN			

- MR3 est ici noté mais n'est pas utilisé par les OPS.
- Le COT supporte non seulement des cotisations proportionnelles mais aussi des cotisations forfaitaires.

Schéma de branchement Copaym (version de référence)



Liste des segments

AUT	Authentification
BGM	Début de message
CNT	Total de contrôle
COM	Coordonnées de communication
COT	Informations sur une cotisation
CTA	Informations sur un contact
DLI	Identification d'une ligne de document
DTM	Date/Heure/Période
FII	Identification financière
GIS	Indicateur général
LOC	Informations sur un lieu
MOA	Montant monétaire
NAD	Nom et adresse
PAI	Mode de paiement
PCD	Informations sur un pourcentage
QTY	Quantité ou nombre de forfaits
RFF	Référence

Entreprise multi unités déclarées

Service String Advice	UNA	Conditional
Interchange Header	UNB	Mandatory
Message Header	UNH	Mandatory
Copaym Data Segments		As required
Copaym groupe 1		As required
Copaym groupes 2 qualifié WP = UD1		As required
Copaym groupes 3 ligne pour cette UD		As required
Copaym groupe 4 (lieu de cotisation)		As required
Copaym groupe 5 (cotisation pour ce lieu)		As required
	1 fois par code cotisation pour ce lieu	
Copaym groupes 2 qualifié BM = salarié de cette UD		As required
Copaym groupes 2 qualifié TK = attestation de ce salarié		As required
Copaym groupes 3 ligne(s) cotis. pour cette attestation		As required
	1 fois par attestation	
	1 fois par salarié	
	1 fois par UD	
Message Trailer	UNT	Mandatory
Interchange Trailer	UNZ	Mandatory

DUCS : projection des données sur les formats

Le type de déclaration et le type de bordereau sont déclarés en segments BGM et GIS d'un Copaym, dans l'enregistrement DEB d'un Coplat

Il y a un message Copaym ou un fichier Coplat par déclaration d'entreprise, mais ils peuvent s'enchaîner (cf le point « enchaînements » de chaque guide).

La déclaration est adressée par un émetteur à un organisme destinataire, et éventuellement rédigée par un tiers. L'émetteur est déclaré par un groupe 1 Copaym qualifié FR ou les enregistrements Coplat FR1/2/3. L'OPS destinataire est déclaré par un groupe 1 Copaym qualifié MR ou les enregistrements Coplat MR1/2/3. Le tiers est déclaré par un groupe 1 Copaym qualifié AE ou les enregistrements Coplat AE1/2/3.

La déclaration concerne un déclarant = une entreprise, elle-même composée d'unités déclarées dont une entité de regroupement en cas de PG (paiement groupé), responsable de la déclaration pour toutes les unités déclarées. L'entreprise est déclarée par un groupe 1 Copaym qualifié DTou les enregistrements Coplat DT1/2/3. L'unité déclarée est représentée par un groupe 2 Copaym qualifié WP ou les enregistrements Coplat EN1/2/3/4. L'entité de regroupement est déclarée par un groupe 1 Copaym qualifié FZ ou les enregistrements Coplat FZ1/2/3.

NB versement en lieu unique Urssaf : l'employeur déclare ses unités déclarées auprès des Urssaf compétentes. Il y a une déclaration par unité déclarée auprès de l'Urssaf compétente. Si l'employeur a choisi le VLU, il n'aura qu'à regrouper les unités déclarées dans une seule déclaration, à destination de l'Urssaf compétente pour ce VLU.

Attention ! toutes les données restent distinctes par unité déclarée (cotisations et effectifs).

NB paiement groupé Assedic : l'employeur déclare ses unités déclarées auprès des Assedic compétentes. Il y a une déclaration par unité déclarée auprès de l'Assedic compétente. Si l'employeur a choisi le VLU pour les Urssaf, il peut demander le bénéfice du paiement groupé (PG) qui est son équivalent auprès de l'Assedic. Il n'aura qu'à regrouper les unités déclarées dans une seule déclaration, à destination de l'Assedic compétente pour ce PG.

Attention ! pour la répartition des données par unité déclarée (cotisations et effectifs), les cotisations sont regroupées sous l'unité déclarée principale tandis que les effectifs restent distincts par unité déclarée (la principale et les secondaires).

A la déclaration sont le plus souvent associés :

- une période de référence pour laquelle les cotisations sont déclarées (mois, trimestre, **année**)
- le code nature d'activité de l'entreprise (qui équivaut en général au code NAF ou APE / Insee)
- l'effectif auquel se rapporte la déclaration
- un montant total pour l'entreprise de cotisations à payer, ou de masses salariales.

Ces généralités sont déclarées par les segments hors groupe Copaym DTM, QTY, RFF, MOA ou l'enregistrement Coplat GEN.

La déclaration se subdivise en une ou plusieurs sous-déclarations par unité déclarée. Il y a une sous-déclaration pour chaque unité déclarée, à laquelle sont associées :

- la date de versement des salaires (et parfois aussi le quantième)
- un montant total pour l'établissement de cotisations à payer, ou de masses salariales.
- les effectifs de l'unité déclarée (cf table).

Chaque sous-déclaration par unité déclarée est composée d'un groupe 2 Copaym ou des enregistrements Coplat EN1/2/3/4, suivi(s) d'autant de groupe 3 Copaym ou d'enregistrements COT Coplat qu'il y a de lignes / types de cotisation à déclarer sous cette unité déclarée.

Les lignes à déclarer sous chaque unité déclarée correspondent chacune à un type de cotisation qui peut parfois se présenter sur plusieurs lignes dans les bordereaux papier. La composition des lignes dépend étroitement du subset de la famille d'OPS.

En cas de changement de taux de cotisation (ou de montant unitaire forfaitaire) au cours de la période couverte par la déclaration, prévoir une ligne datée par taux ou montant.

Pour une déclaration on trouvera zéro à trois occurrences du groupe de données relatif au paiement

Les données de paiement sont déclarées par un groupe 6 Copaym ou un enregistrement PAI Coplat. Les règles détaillées d'utilisation des données de paiement figurent dans la dernière version des recommandations DUCS-EDI.

En fin de déclaration ou de lot de déclarations figurent certaines informations de contrôle. Un fichier Coplat se termine par un enregistrement FIN comportant le total des déclarations (le nombre de DEB) du lot. Un message Copaym se termine par un segment UNT qui comporte sa référence et indique le nombre total de segments présents dans le message, et un segment UNZ qui comporte la référence de l'interchange (lot) et le nombre de messages qu'il contient.

DUCS : entête dynamique et scénarios

L'utilisation des enregistrements « intervenants » doit refléter le scénario choisi :

		<i>Fichier Coplat (ou message Copaym)</i>					
<i>rédacteur</i>	<i>émetteur</i>	<i>en DEB (UNB)</i>		<i>en FR(gr1)</i>	<i>en DT(gr1)</i>	<i>en MR(gr1)</i>	<i>en AE(gr1)</i>
		<i>émetteur</i>	<i>récepteur</i>	<i>émetteur</i>	<i>déclarant</i>	<i>destinataire</i>	<i>tiers rédacteur</i>
entreprise	entreprise	détaillé en FR	détaillé en MR	entreprise	entreprise	OPS	néant
entreprise	relais de communication	détaillé en FR	détaillé en MR	relais de communication	entreprise	OPS	néant
tiers rédacteur	entreprise	détaillé en FR	détaillé en MR	entreprise	entreprise	OPS	tiers rédacteur
tiers rédacteur	tiers rédacteur	détaillé en FR	détaillé en MR	tiers rédacteur	entreprise	OPS	tiers rédacteur
tiers rédacteur	relais de communication	détaillé en FR	détaillé en MR	relais de communication	entreprise	OPS	tiers rédacteur

OPS = organisme de protection sociale ;
relais de communication (routeur...) = tiers transporteur

Répartition des données par blocs sémantiques selon le format

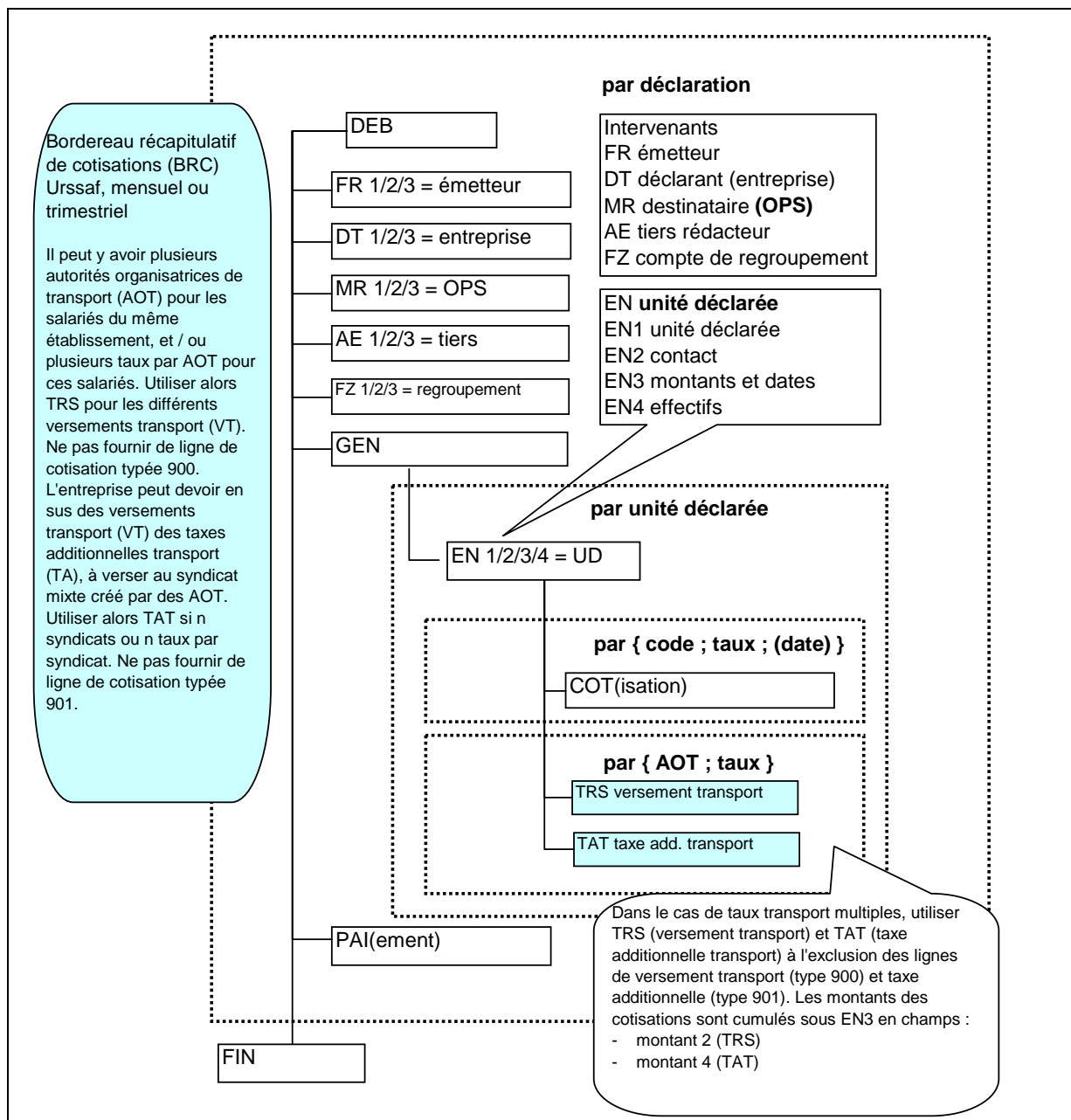
Bloc sémantique	Coplat	Copaym
entête	DEB (1 occurrence par déclaration)	Hors groupe UNA INITIALISATION INTERCHANGE UNB ENTETE D'INTERCHANGE UNH ENTETE DE MESSAGE BGM DEBUT DE MESSAGE GIS INDICATEUR GENERAL
intervenants dont entreprise (DT)	Groupe FR1 / FR2 / FR3 (1 occurrence) Groupe DT1 / DT2 / DT3 (1 occurrence) Groupe MR1 / MR2 / MR3 (1 occurrence) Groupe AE1 / AE2 / AE3 (0 à 1 occurrence) Groupe FZ1 / FZ2 / FZ3 (0 à 1 occurrence)	Groupe 1 NAD NOM ET ADRESSE CTA INFORMATIONS SUR UN CORRESPONDANT COM MODE DE COMMUNICATION AVEC LE CONTACT RFF REFERENCE
Généralités déclaration	GEN (1 occurrence)	Hors groupe DTM DATE/HEURE/PERIODE QTY QUANTITE RFF REFERENCE
unité déclarée	Groupe EN1/2/3/4 (de 1 à 9999 occurrences)	Groupe 2 NAD NOM ET ADRESSE CTA INFORMATIONS SUR UN CONTACT COM MODE DE COMMUNICATION AVEC LE CONTACT DTM DATE/HEURE/PERIODE MOA MONTANT MONETAIRE QTY QUANTITE RFF REFERENCE
ligne de déclaration dont le cas particulier VT multi-AOT Urssaf	Enregistrement COT(isation) (de 0 à 9999 occurrences) Enregistrement TRS (Urssaf uniquement) Enregistrement TAT (Urssaf uniquement)	Groupe 3 COT DETAIL D'UNE COTISATION DLI IDENTIFICATION DES LIGNES DU DOCUMENT DTM DATE/HEURE/PERIODE PCD DETAILS DU POURCENTAGE MOA MONTANT MONETAIRE QTY QUANTITE RFF REFERENCE Groupes 4 et 5 (Urssaf uniquement) Groupe 4 (Urssaf uniquement) LOC IDENTIFICATION D'UN LIEU/EMPLACEMENT Groupe 5 (Urssaf uniquement) PCD DETAILS DU POURCENTAGE MOA MONTANT MONETAIRE
Généralités déclaration (suite)		Hors groupe UNS SEPARATEUR DE SECTION MOA MONTANT MONETAIRE
informations de paiement	PAI (0 à 3 occurrences)	Groupe 6 PAI INFORMATION SUR LE PAIEMENT FII IDENTIFICATION FINANCIERE MOA MONTANT MONETAIRE RFF REFERENCE DTM DATE/HEURE/PERIODE
Généralités déclaration (fin)		Hors groupe AUT AUTHENTIFICATION CNT CONTROLE TOTAL UNT FIN DE MESSAGE
Fin de lot	FIN (1 occurrence pour un lot)	UNZ FIN D'INTERCHANGE (lot)

DUCS : les guides d'utilisation

Ils sont présentés par famille d'OPS, avec la variante éventuelle des déclarations annuelles. Les arborescences Coplat et schémas de branchement Copaym se suivent.

Arborescence Coplat pour l'Urssaf

BRC



TR

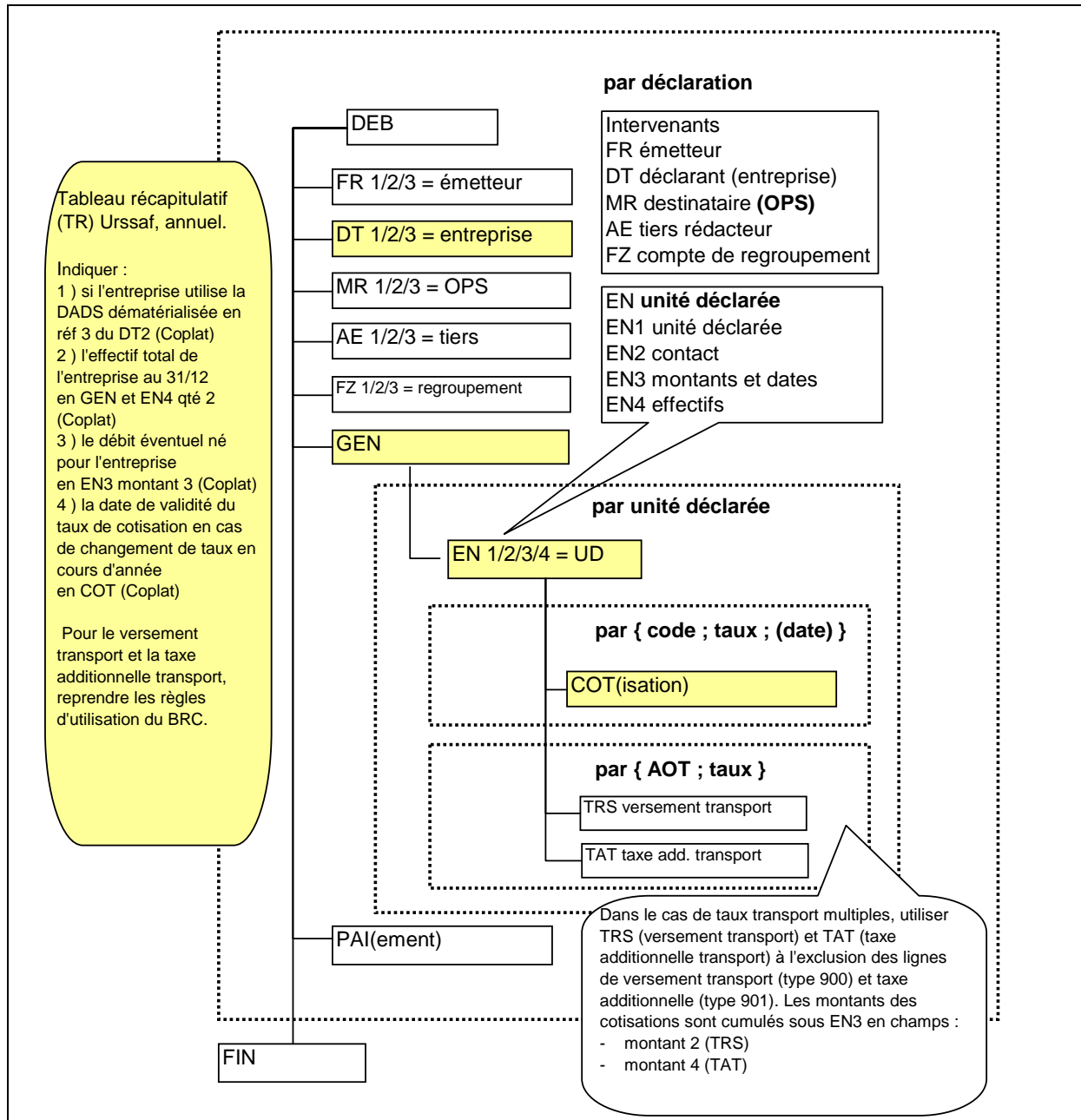
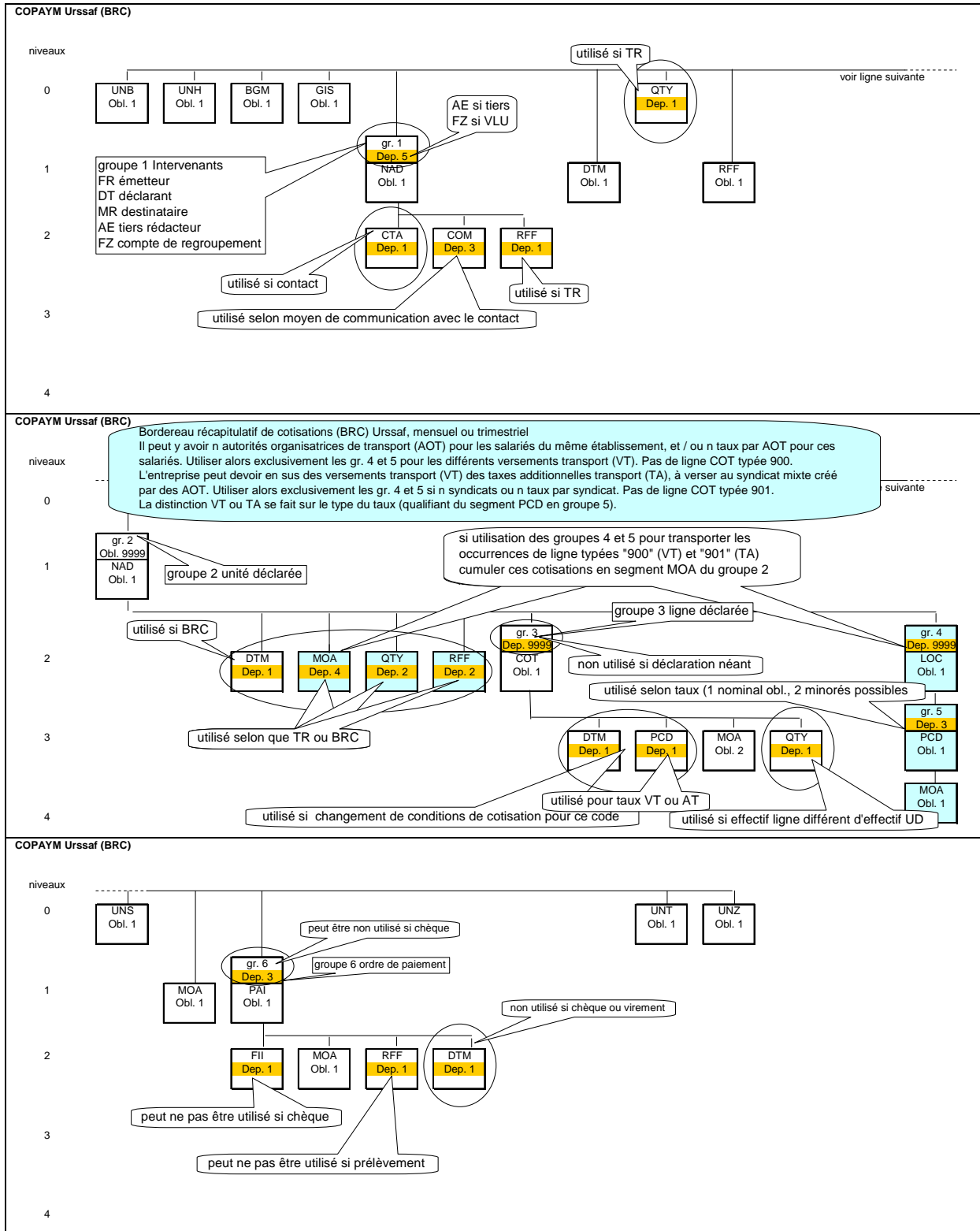
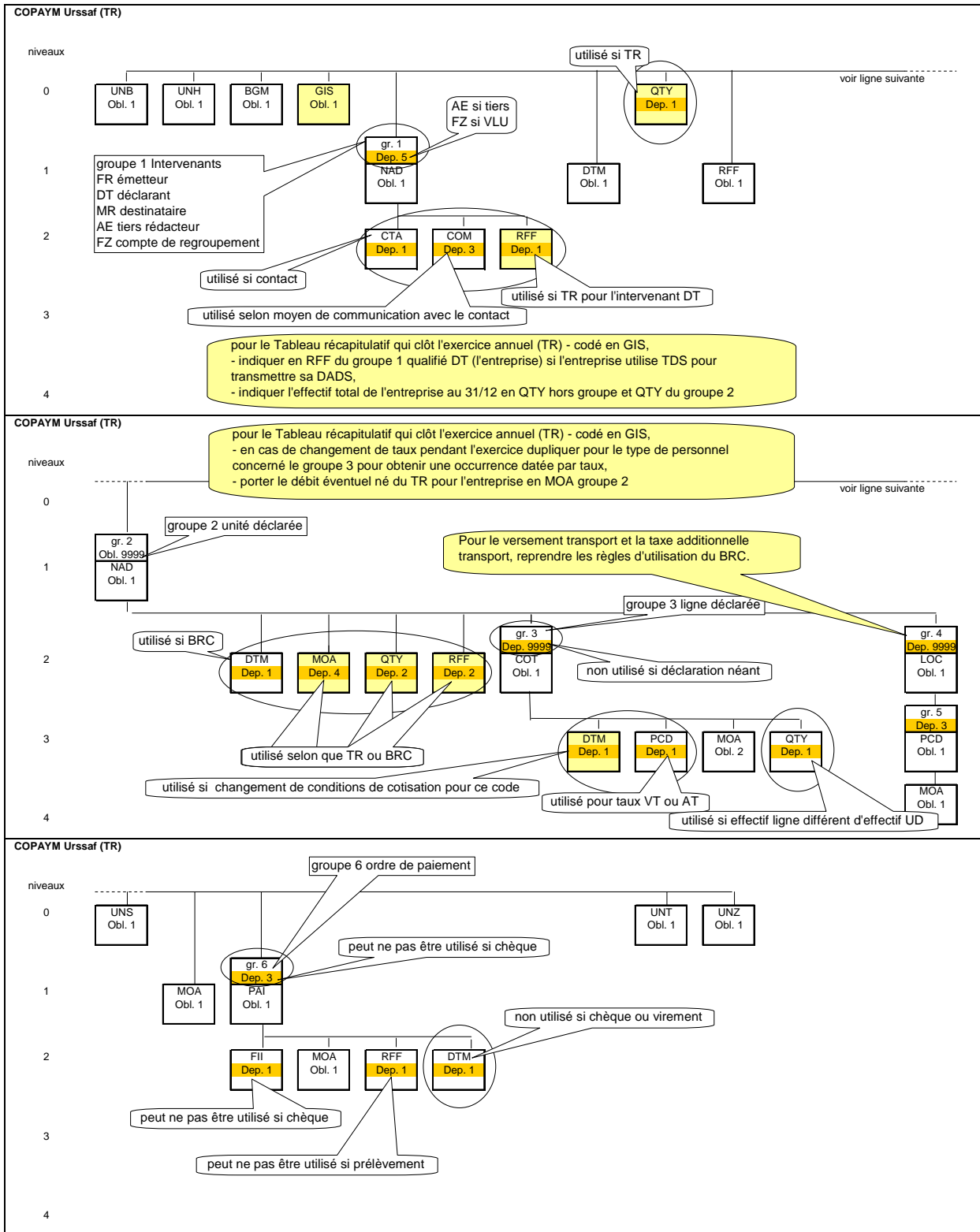


Schéma de branchement Copaym pour l'Urssaf

BRC

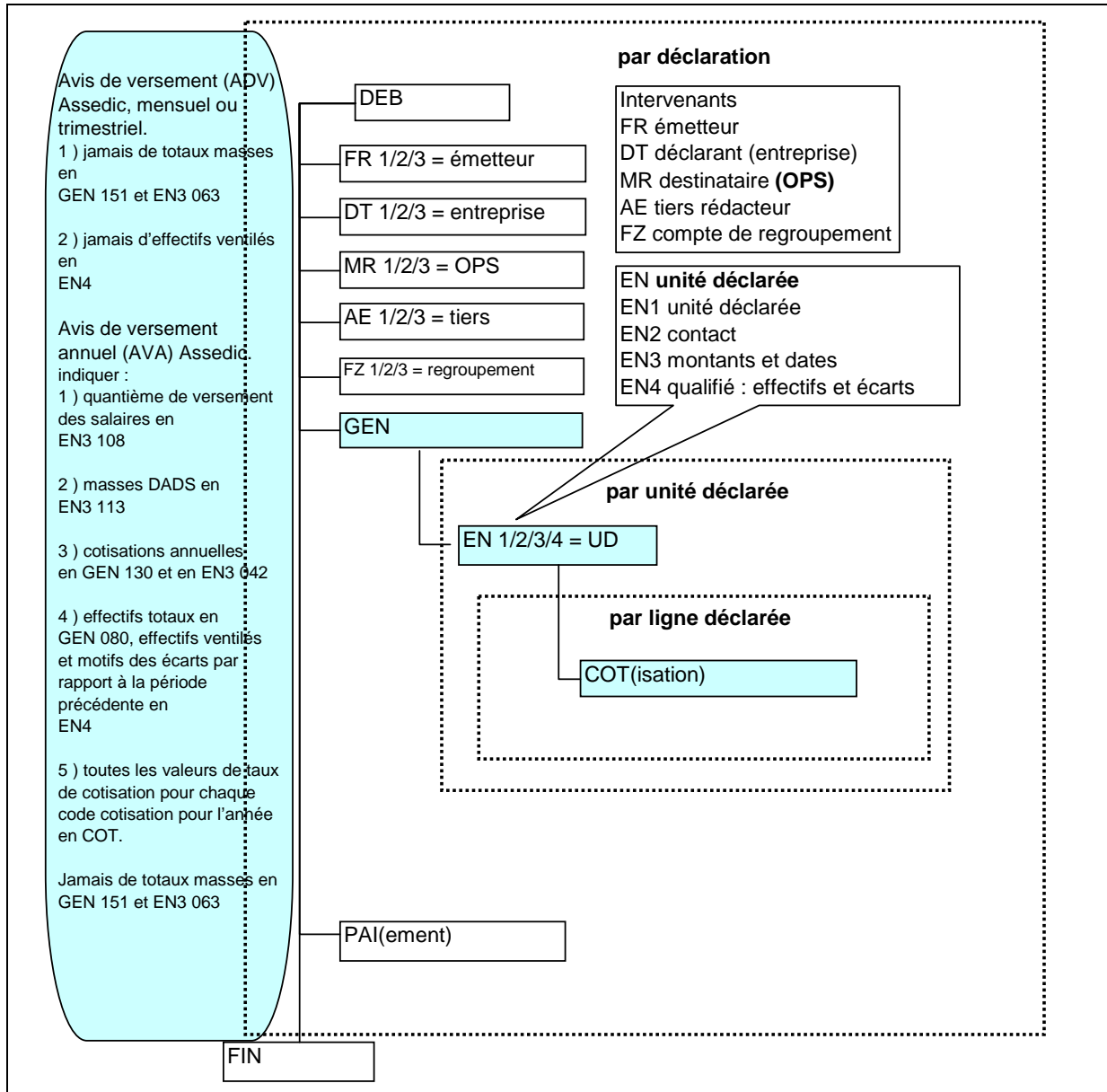


TR

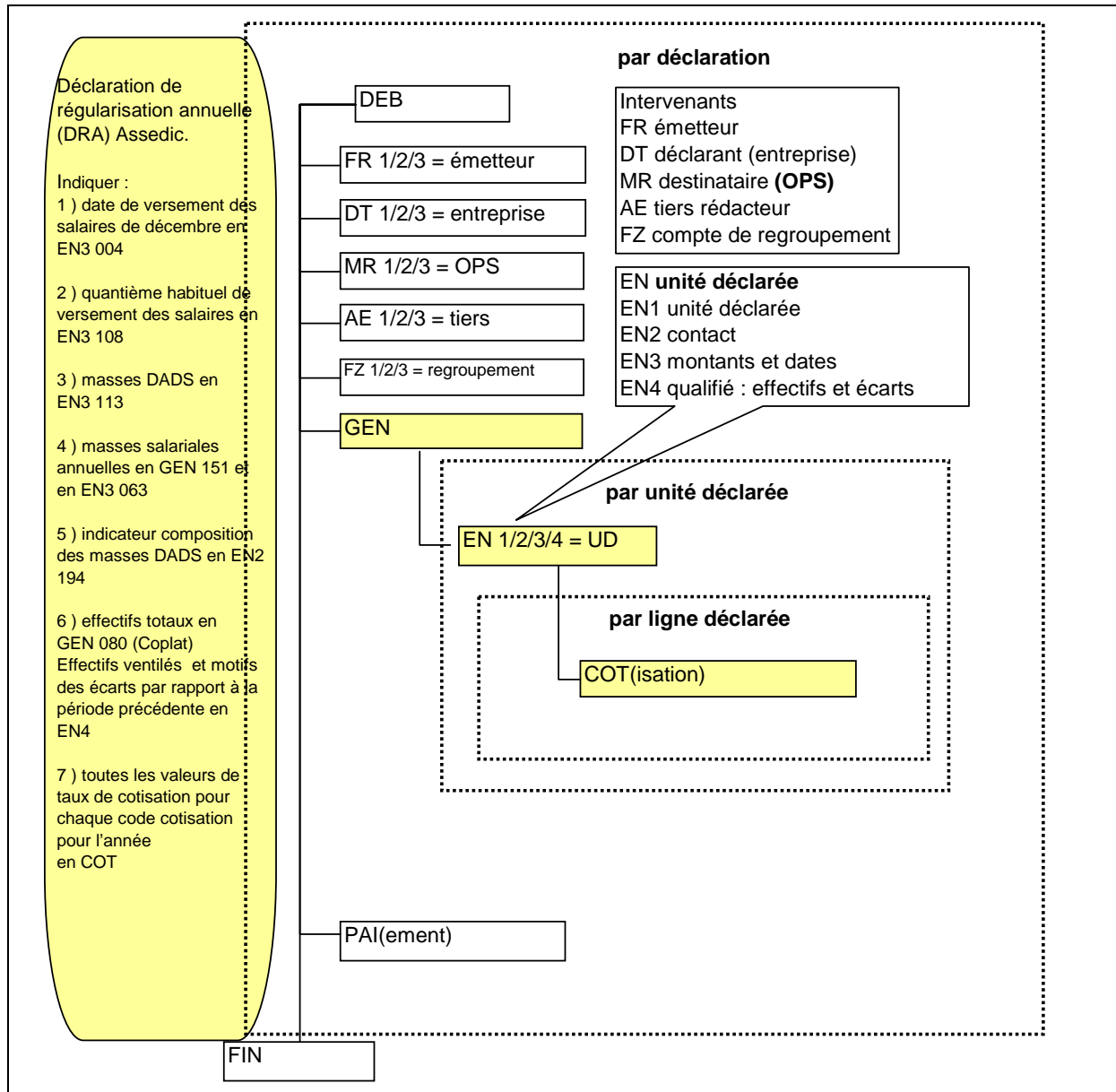


Arborescence Coplat pour l'Assedic

ADV et AVA

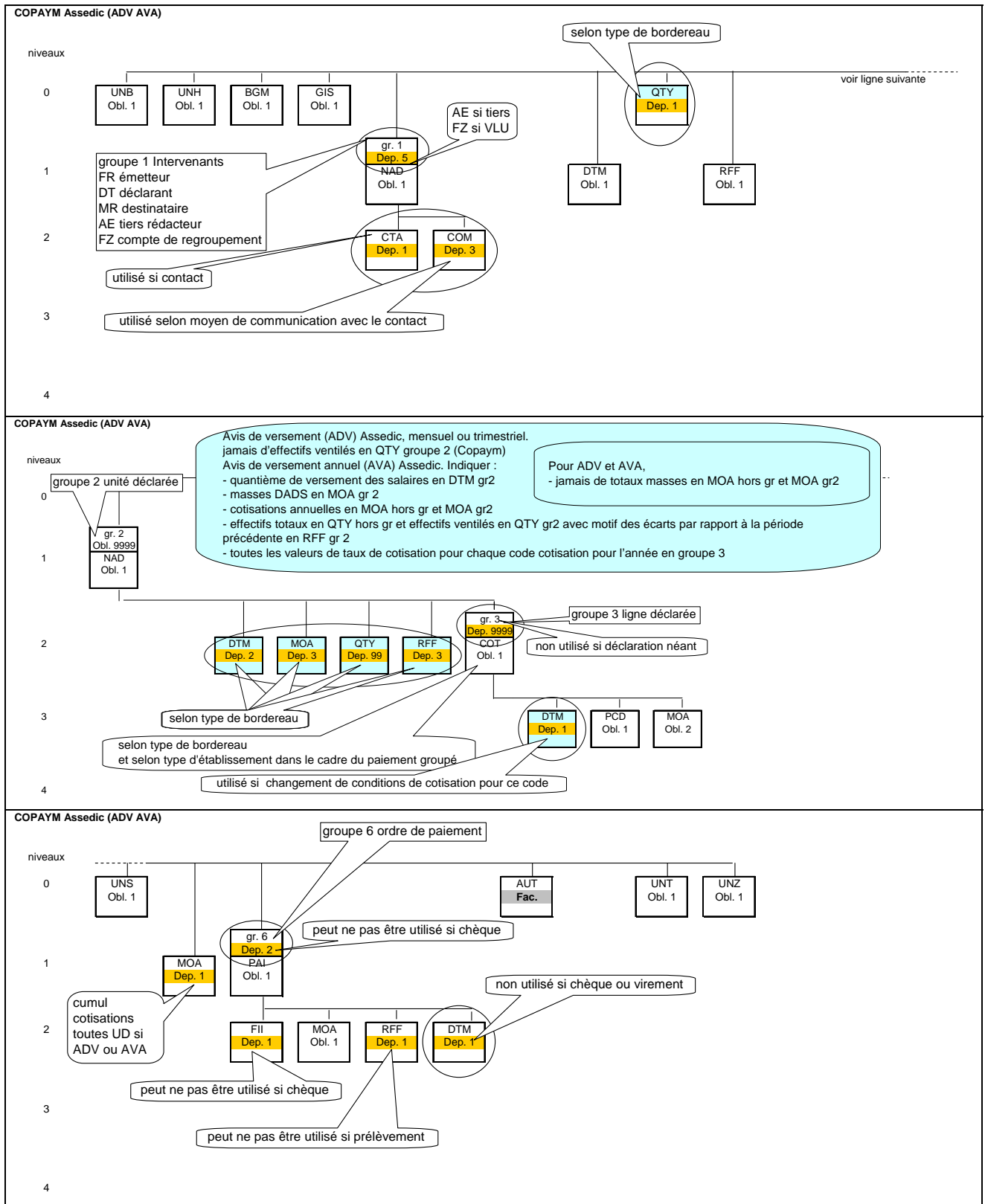


DRA

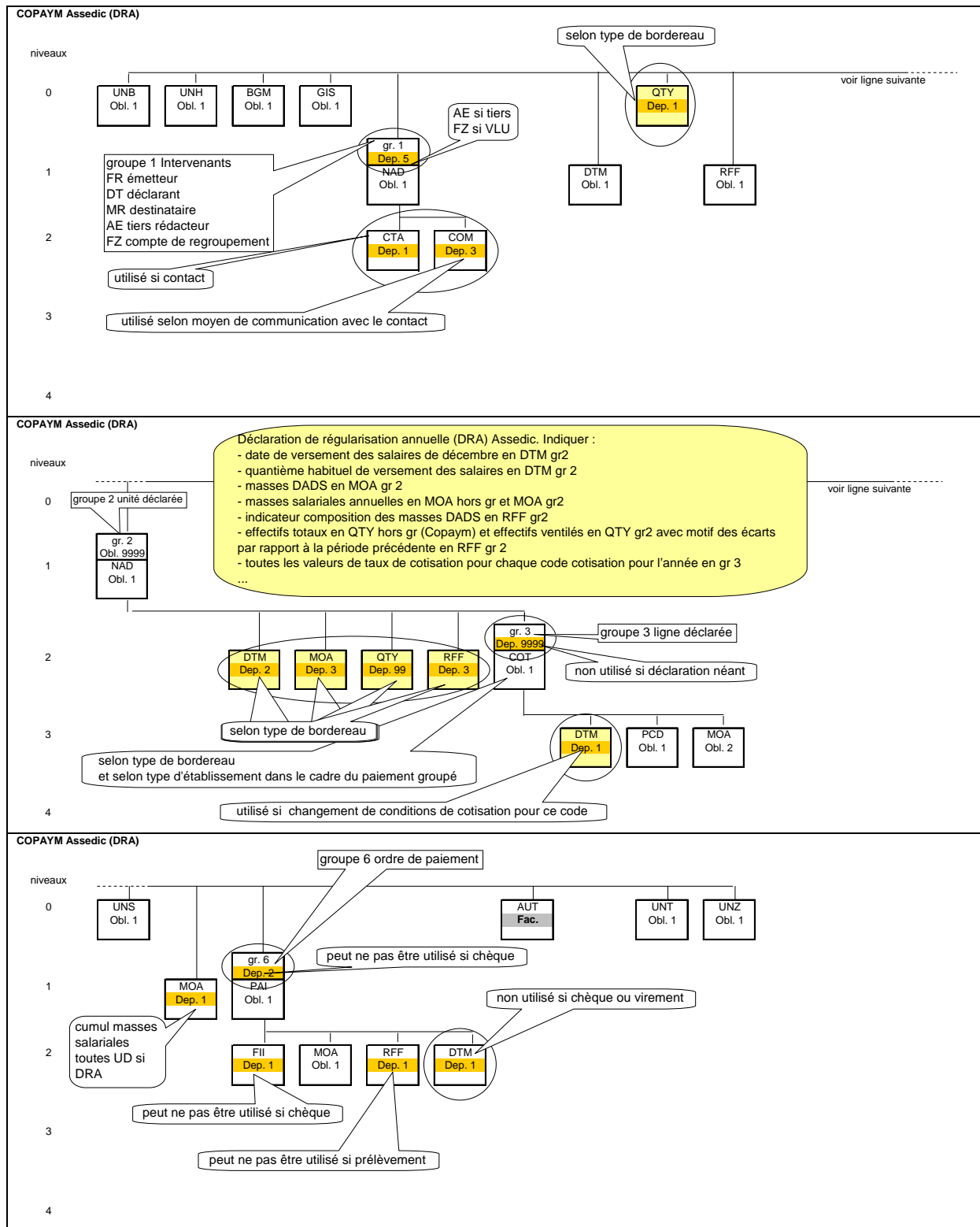


Schémas de branchement Copaym pour l'Assedic

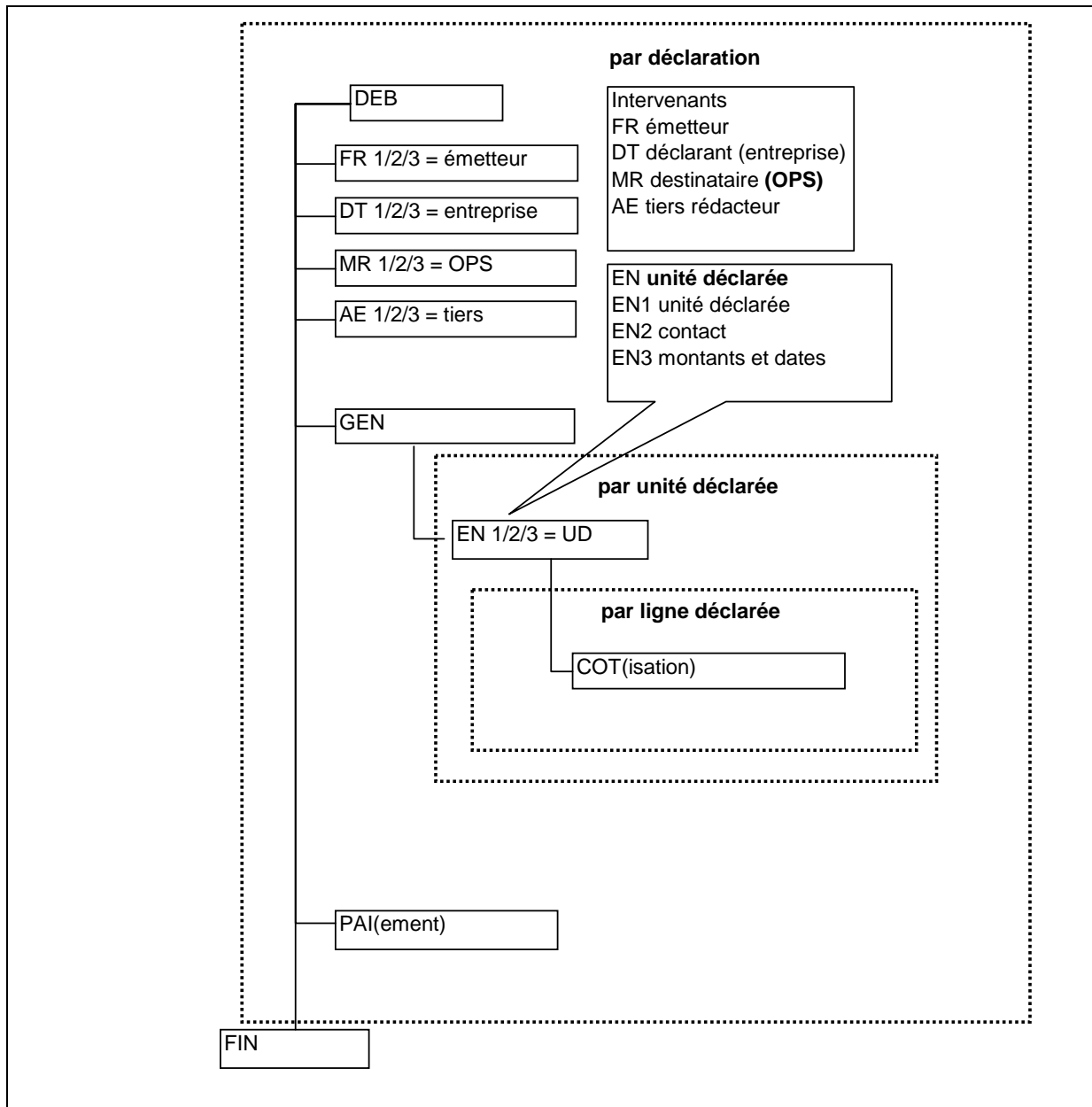
ADV et AVA



DRA

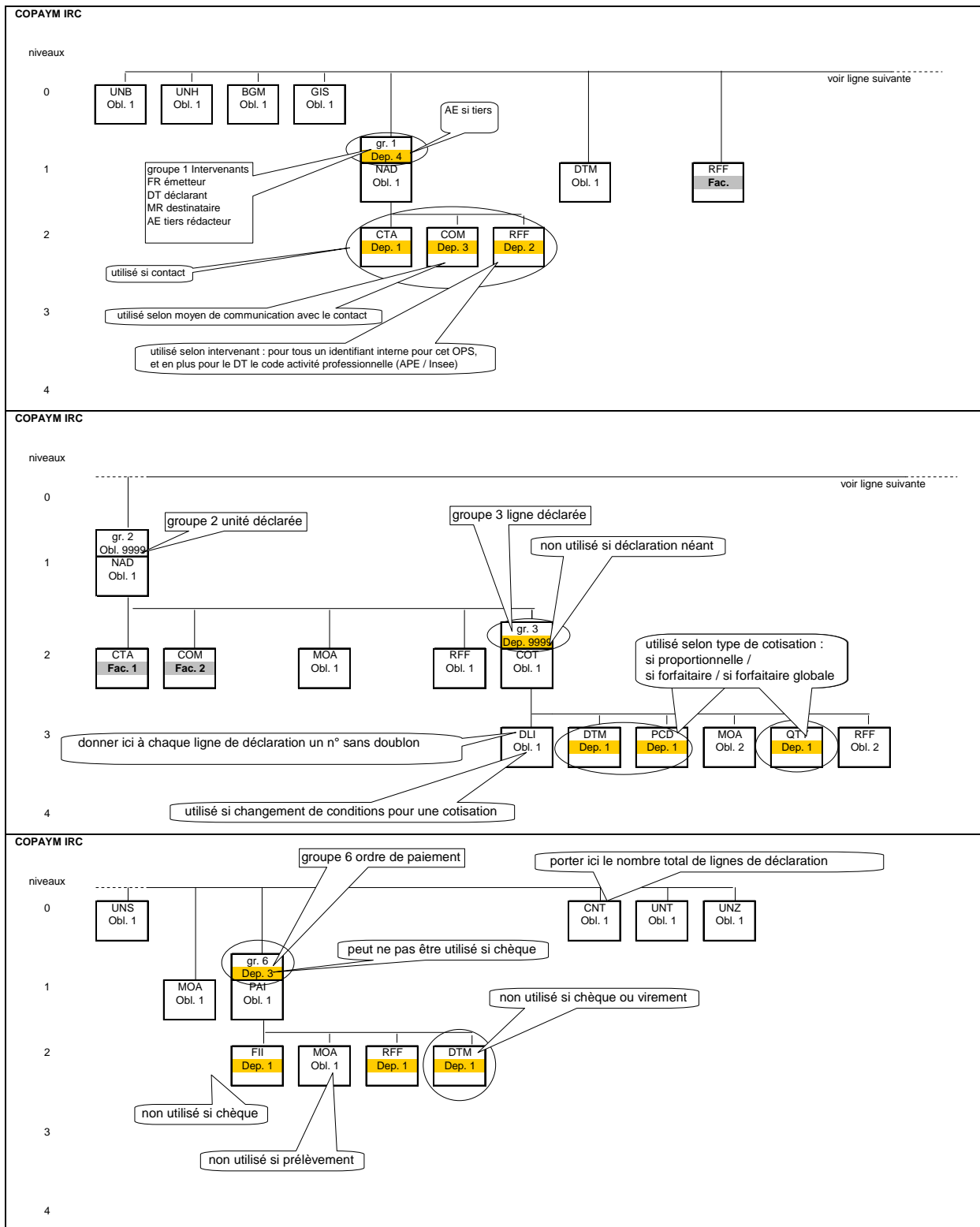


Arborescence Coplat pour les IRC



Rappel : MR3 n'est pas utilisé

Schéma de branchement Copaym pour les IRC



Arborescence Coplat pour les CCPBTP

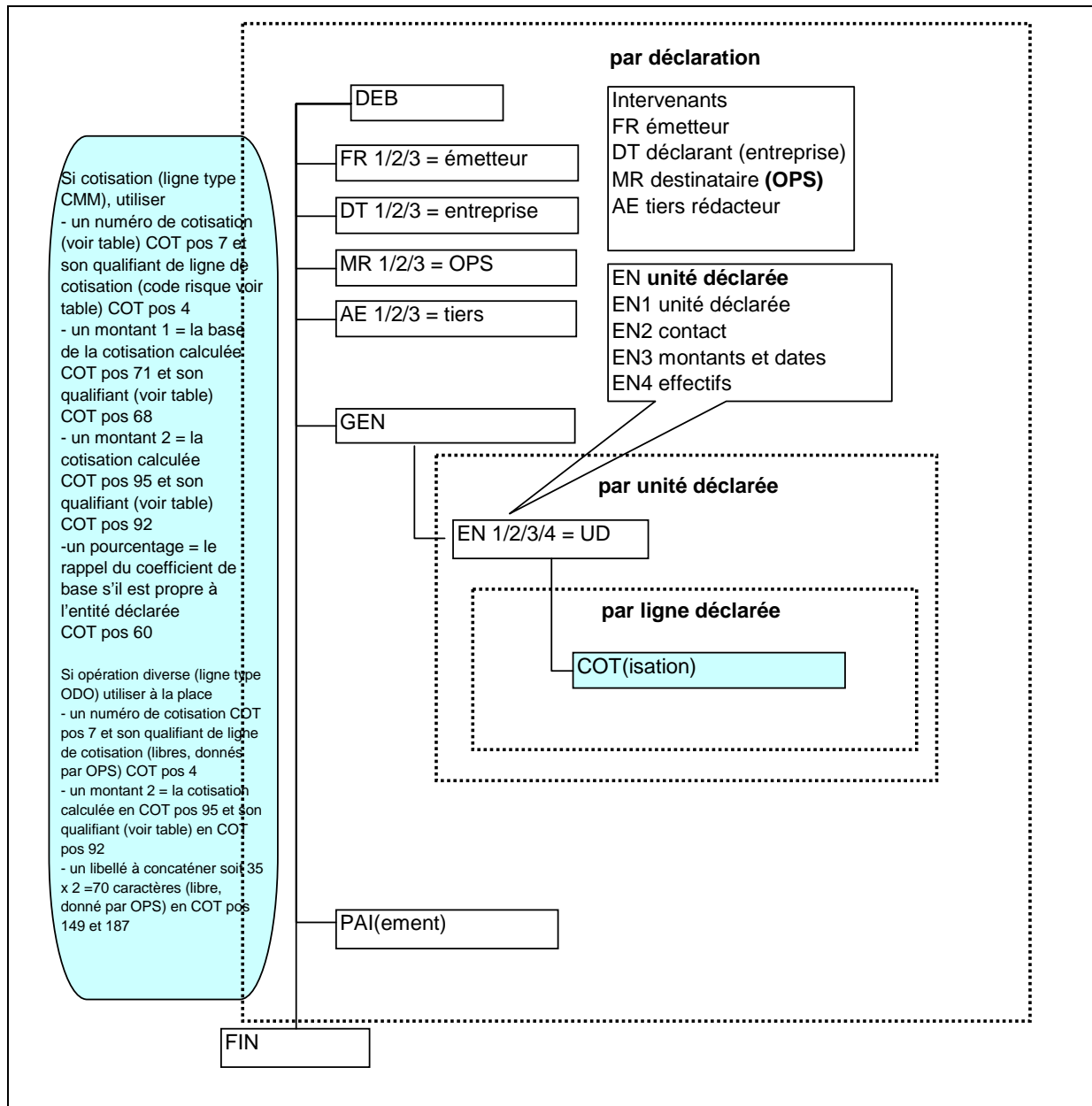
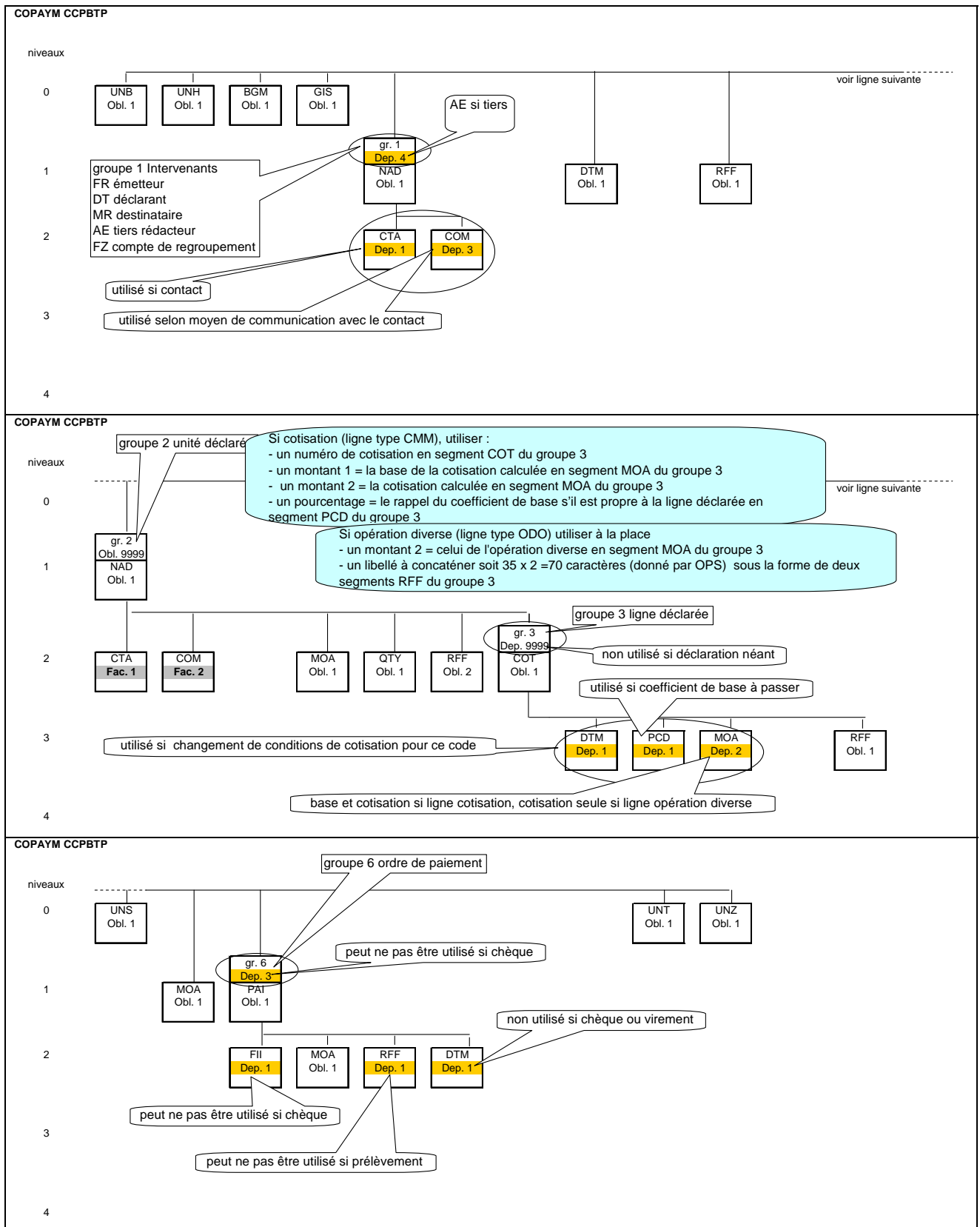


Schéma de branchement Copaym pour les CCPBTP



DUCS particulières

1) DUCS « NEANT »

Pour toutes les familles d'OPS

Une déclaration NEANT est une déclaration pour laquelle, pour une unité déclarée donnée :

- les effectifs sont à zéro en EN4 dans Coplat, en segment QTY du groupe 2 dans Copaym
- le montant total des cotisations est à zéro en EN3 dans Coplat, en segment MOA du groupe 2 dans Copaym
- aucune ligne de cotisation n'est fournie : aucun COT dans Coplat, aucun groupe 3 dans Copaym, sauf celles qui concernent des opérations diverses CCPBTP

En conséquence, **si cela vaut pour toutes les unités déclarées**, l'effectif total pour l'entreprise et le montant total des cotisations pour l'entreprise sont à zéro en GEN dans Coplat, en segments QTY et MOA hors groupe dans Copaym.

Une déclaration NEANT peut être accompagnée d'un téléversement. Cf précisions IRC / IP

Précisions IRC / IP

Une déclaration NEANT peut comporter des montants « acompte » (crédit en faveur du cotisant) et « régularisation » (débit pour le cotisant).

2) DUCS rectificative (régularisations de taux et base)

Introduction

Les éditeurs de logiciels de paie ne doivent pas opérer de la même manière en paie et en déclaration sociale. Les cas de régularisation au sens de déclaration sociale rectificative sont beaucoup plus rares que les cas de régularisation au sens de bulletin de paie rectificatif.

Il convient pour les régularisations de cotisations sociales de distinguer

- régularisations de taux
- régularisations de base / assiette

Lors d'une régularisation de taux, l'OPS a la main car il détient les éléments nécessaires pour notifier à l'employeur le résultat de la régularisation : il applique les bons taux aux bases déclarées par l'employeur.

Ce cas n'entre pas dans la présente spécification.

Lors d'une régularisation de base, l'employeur a la main car il est le seul à détenir les éléments nécessaires pour élaborer une déclaration de régularisation. .

Ce cas est le seul qui sera traité dans la présente spécification.

Il y a un consensus de la part des OPS pour dire que si la régularisation est attribuable à une erreur de grande ampleur (et non au jeu habituel des régularisations de paie ou à des erreurs courantes ou générales), on sort des procédures automatisées.

Tableau synoptique des pratiques

		Accoss et CCPBTP	Unedic	IRC
Pratique existante	Réglu de taux	L'OPS a les éléments pour redresser la déclaration erronée. L'OPS notifie la différence par courrier. S'il s'agit d'un débit l'employeur doit payer. S'il s'agit d'un crédit l'employeur peut le déduire de sa prochaine échéance.	L'OPS a les éléments pour redresser la déclaration erronée. L'OPS notifie la différence par courrier. Au-dessus d'un certain seuil, <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'il s'agit d'un débit l'employeur doit payer. ▪ S'il s'agit d'un crédit l'employeur peut le déduire de sa prochaine échéance ou demander le remboursement. En-dessous d'un certain seuil, <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'il s'agit d'un débit l'employeur attend en début d'année suivante la facturation Assedic de la régularisation suite à la réception de sa déclaration de régularisation annuelle (DRA) ▪ S'il s'agit d'un crédit l'employeur peut le déduire de sa prochaine échéance. 	Rarissime pour les IRC. Se traite au cas par cas.
	Réglu de base	L'OPS n'a pas les éléments pour redresser la déclaration erronée. L'employeur a les éléments pour redresser la déclaration erronée. Il régularise par une déclaration différentielle distincte.	L'OPS n'a pas les éléments pour redresser la déclaration erronée. L'employeur a les éléments pour redresser la déclaration erronée. Il régularise sur la prochaine déclaration en intégrant dans les masses de celle-ci la différence.	L'OPS n'a pas les éléments pour redresser la déclaration erronée. L'employeur a les éléments pour redresser la déclaration erronée. Il régularise dans la mesure du possible sur la prochaine déclaration en intégrant dans les masses de celle-ci la différence.
	Régularisation en fin d'année	Le tableau récapitulatif de fin d'année (TR) ne sert qu'à la régularisation de plafond avec application des taux historiquement en vigueur à l'époque du versement des rémunérations. TR = Les masses salariales sont présentées par catégories homogènes de salariés ie par lignes identifiées par un type de personnel DUCS.	La DRA permettra de procéder à toutes les régularisations avec application des taux historiquement en vigueur à l'époque du versement des rémunérations. DRA = Les masses salariales sont présentées par catégories homogènes de salariés ie par lignes identifiées par un code cotisation DUCS.	La DADS est utilisée pour procéder à la régularisation annuelle définitive (RAD). La DADS communique les masses salariales de manière nominative. Elle permettra de procéder à toutes les régularisations avec application des taux historiquement en vigueur à l'époque du versement des rémunérations.

Tableau synoptique des solutions proposées

	Accoss et CCPBTP	Unedic	IRC
Scénario DUCS-EDI	Spécifier une DUCS de régularisation distincte couvrant le seul cas de la régularisation de base, et qui sera générée par l'employeur	Spécifier une DUCS de régularisation distincte couvrant le seul cas de la régularisation de base qui ne pourrait être intégrée dans la déclaration suivante et qui sera générée par l'employeur	Sans objet
Format DUCS-EDI Régul de base	<p>DUCS de régularisation différentielle identifiée comme telle, portant le delta entre la base erronée et la base rectifiée, auquel sera appliqué le taux historiquement en vigueur et non le taux courant à l'époque de la création de cette DUCS de régularisation.</p> <p>La DUCS compte le rappel des effectifs (complets, pas en différentiel). La régularisation éventuelle doit faire l'objet d'un paiement.</p> <p>Cette DUCS est générée avec un code et un numéro d'ordre au cas où il y ait plusieurs DUCS de régularisation pour la même période.</p> <p>Impact sur le dessin Coplat / Copaym :</p> <p>ajout d' un code (3 car.) et un numéro d'ordre (1 car.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le filler du DEB / Coplat - et respectivement en données 1225 (<i>message function, coded</i>) et C106.1056 (<i>version identifiant</i>) du segment BGM / Copaym. <p>code choisi dans les codes Edifact pour la donnée 1225 : « 4 » (<i>change</i>)</p> <p>signature des montants par toutes les familles d'OPS selon le même procédé : changement du qualifiant du montant</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le champ créé en Coplat v4.2, - à mapper en donnée 5025 (qualifiant) d'un segment MOA / Copaym. <p>Voir les tables pour les nouveaux qualifiants de montants négatifs</p>	<p>DUCS de régularisation différentielle identifiée comme telle, portant le delta entre la base erronée et la base rectifiée, auquel sera appliqué le taux historiquement en vigueur et non le taux courant à l'époque de la création de cette DUCS de régularisation.</p> <p>La régularisation éventuelle sera facturée par l'Assedic hors EDI.</p> <p>Cette DUCS serait générée avec un code et un numéro d'ordre au cas où il y ait plusieurs DUCS de régularisation pour la même période.</p> <p>Impact sur le dessin Coplat / Copaym :</p> <p>ajout d' un code (3 car.) et un numéro d'ordre (1 car.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le filler du DEB / Coplat - et respectivement en données 1225 (<i>message function, coded</i>) et C106.1056 (<i>version identifiant</i>) du segment BGM / Copaym. <p>code choisi dans les codes Edifact pour la donnée 1225 : « 4 » (<i>change</i>)</p> <p>signature des montants par toutes les familles d'OPS selon le même procédé : changement du qualifiant du montant</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le champ créé en Coplat v4.2, - à mapper en donnée 5025 (qualifiant) d'un segment MOA / Copaym. <p>Voir les tables pour les nouveaux qualifiants de montants négatifs</p>	<p>Les IRC n'utiliseront pas les DUCS de régularisation différentielle, car elles utilisent la DADS pour procéder à la régularisation annuelle définitive (RAD).</p>

DUCS : correspondance Copaym – Coplat

Cette mise en correspondance est proposée

- dans l'optique de l'injection de Coplat, fichier-pivot, dans un traducteur Edifact pour en tirer un Copaym valide,
- ou inversement, dans l'optique de la génération d'un Coplat à partir d'un Copaym, pour appliquer notamment des contrôles spécifiés sur le seul format Coplat.

Cette mise en correspondance est à utiliser comme vue d'ensemble, le détail du mapping étant fourni par le rappel dans le guide Coplat de la donnée Edifact cible du champ Coplat.

Coplat	Copaym			Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP		
	Grpe de segments	Nom de segment	Fonctionnalité			
enregist- rement DEB	Hors Groupe Niv 0	UNA	Synchro systèmes	Segment de service : pour mémoire		
		UNB	Entête lot (interchange)	Segment de service : pour mémoire		
		UNH	Entête de message	Segment de service : pour mémoire		
	GIS	BGM	Identifie le type du message	Définition Urssaf	Déclaration de cotisations sociales à destination de l'URSSAF	
				Définition IRC, fonction de la périodicité (voir segment DTM)	Déclaration de cotisations sociales à destination d'une IRC	
				Définition CCPBTP	Déclaration de cotisations sociales à destination d'une CCPBTP	
				Définition ASSEDIC	Déclaration de cotisations sociales à destination de l'ASSEDIC	
		Indicateur de traitement			Type de bordereau	
					Définition Urssaf	BRC mono-établissement BRC versement lieu unique TR mono-établissement TR versement lieu unique
					Définition ASSEDIC	Avis de versement ADV : imprimé permettant la déclaration des masses salariales d'une période de référence (mois ou trimestre) Déclaration de régularisation annuelle DRA : imprimé permettant la déclaration récapitulative des masses salariales versées au cours de l'année civile; cette déclaration peut être accompagnée d'un paiement Avis de Versement Annuel AVA : imprimé permettant la déclaration, pour les très petites entreprises annuelles, de la déclaration des masses salariales versées au cours de l'année, accompagné du paiement des cotisations
			Définition IRC	Bordereau mensuel de déclaration de cotisations sociales, Bordereau trimestriel de déclaration de cotisations sociales, Bordereau annuel de déclaration de cotisations sociales.		
			Définition CCPBTP	Bordereau mensuel de déclaration de cotisations sociales, Bordereau trimestriel de déclaration de cotisations sociales, Bordereau annuel de déclaration de cotisations sociales.		

Coplat	Cipaym			Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP
	Grpe de segments	Nom de segment	Fonctionnalité	
enregistrements FR1/2/3 DT1/2/3 MR1/2/3 AE1/2/3 FZ1/2/3	Gr 1	NAD CTA COM RFF	Intervenants	<p>Définition commune</p> <p>1-émetteur physique; obligatoire; qualifiant = FR, c'est celui qui envoie physiquement le message COPAYM</p> <p>2-entité juridique déclarante, objet de la déclaration; obligatoire; qualifiant = DT, c'est celui qui est responsable juridiquement de la déclaration</p> <p>3-destinataire logique; obligatoire; qualifiant = MR, c'est l'organisme de protection sociale devant recevoir le message COPAYM</p> <p>4-tiers rédacteur; facultatif; qualifiant = AE, par exemple expert comptable</p> <p>5-entité de regroupement; facultatif; qualifiant = FZ, en cas de versement en lieu unique (VLU Urssaf) ou paiement groupé (PG Assedic), c'est l'établissement principal. Occurrence FZ non utilisée par IRC et CCPBTP</p>
enregistrement GEN	Hors groupe niv 0	DTM	Période de référence de la déclaration	<p>Définition URSSAF</p> <p>Une seule occurrence, obligatoire, précise la période mensuelle, trimestrielle ou annuelle pour laquelle les cotisations sont déclarées (niveau entreprise). La date de versement des salaires détermine la période : du premier au dix : exigible le quinze du onze au vingt : exigible le vingt-cinq du vingt et un à la fin du mois : exigible le cinq ou le quinze</p>
				<p>Définition IRC</p> <p>La première occurrence, obligatoire, précise la période trimestrielle, mensuelle ou annuelle pour laquelle les cotisations sont déclarées.</p>
				<p>Définition CCPBTP</p> <p>Période de référence de la déclaration : précise le mois, le trimestre ou l'année pour laquelle les cotisations sont déclarées</p>
				<p>Définition ASSEDIC</p> <p>Période de référence de la déclaration : précise le mois, le trimestre ou l'année pour laquelle les cotisations sont déclarées</p>
		QTY	Effectif global de l'entreprise	<p>Définition URSSAF</p> <p>Effectif total de l'entreprise au 31/12. Ne concerne que les déclarations annuelles (TR)</p> <p>Définition IRC</p> <p>Segment non utilisé.</p> <p>Définition CCPBTP</p> <p>Segment non utilisé</p> <p>Définition ASSEDIC</p> <p>Effectif total de l'entreprise au 31/12. Ne concerne que les déclarations annuelles (DRA et AVA)</p>
RFF		<p>Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP</p> <p>Description du logiciel de génération de la DUCS-EDI</p>		

		Copaym		
Coplat	Grpe de segments	Nom de segment	Fonctionnalité	<i>Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP</i>
enregistrements EN1	Gr 2	NAD	Unité déclarée	<i>Définition URSSAF et Assedic</i> établissement pour lequel une déclaration est fournie
				<i>Définition IRC</i> Unité déclarée (CENTRE PAYEUR... critère de regroupement commun à l'adhérent et l'institution, pour des catégories de population de cotisants et/ou d'établissements physiques ou logiques liés)
				<i>Définition CCPBTP</i> Unité déclarée (critère de regroupement commun à l'adhérent et la CCPBTP, pour des catégories de population de cotisants et/ou d'établissements physiques ou logiques liés)
EN2		CTA COM		<i>Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP</i> cordonnées d'un correspondant dans la unité déclarée
		RFF		<i>Définition URSSAF</i> Deux occurrences <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° interne identifiant l'entité dans le SI de l'OPS ▪ Code Activité APE: fourni par l'INSEE, sous une codification dite NAF pour un TR <i>Définition IRC</i> n° interne identifiant l'entité dans le SI de l'OPS <i>Définition CCPBTP</i> n° interne identifiant l'entité dans le SI de l'OPS <i>Définition ASSEDIC</i> Deux occurrences <ul style="list-style-type: none"> ▪ référence du compte : dans l'ASSEDIC de recouvrement : comprend le n° d'ASSEDIC et le n° d'affiliation dans cette ASSEDIC dans l'ASSEDIC d'affiliation : comprend le n° d'ASSEDIC et le n° d'affiliation dans cette ASSEDIC <ul style="list-style-type: none"> • Code Activité APE: fourni par l'INSEE, sous une codification dite NAF
enregistrements EN3		DTM	Période	<i>Définition URSSAF</i> Une seule occurrence, à renseigner dans le cas d'un BRC, précise la date de versement des salaires pour laquelle les cotisations sont déclarées. La date de versement des salaires détermine la période : du premier au dix : exigible le quinze du onze au vingt : exigible le vingt-cinq du vingt et un à la fin du mois : exigible le cinq ou le quinze <i>Définition IRC</i> Non utilisé <i>Définition CCPBTP</i> Non utilisé <i>Définition ASSEDIC</i> Date de versement des salaires de décembre pour l'établissement Quantième habituel de versement des salaires pour l'établissement
		MOA	Montants	<i>Définition URSSAF</i> Il y a trois occurrences : 1) le montant des cotisations pour l'établissement 2) le montant des cotisations TRANSPORT s'il y a lieu (GR4/5) 3) une régularisation éventuelle du TR <i>Définition IRC</i> Segment non utilisé <i>Définition CCPBTP</i> le montant des cotisations pour l'unité déclarée <i>Définition ASSEDIC</i> somme des cotisations dues (ou masses salariales déclarées pour les déclarations de régularisation annuelles - DRA) par l'unité déclarée

Coplat	Coplaym		Fonctionnalité	<i>Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP</i>
	Grpe de segments	Nom de segment		
enregist- rement EN4	Gr 2 (fin)	QTY	Effectifs	Définition URSSAF 1) Effectifs de l'établissement rémunérés au cours de la période 2) Effectifs inscrits au dernier jour y compris les congés et les absences maladie mais sans les apprentis
				Définition IRC Segment non utilisé
				Définition CCPBTP Effectif de l'entité déclarée assujetti à la CCPBTP
				Définition ASSEDIC Effectifs (voir les tables)
enregist- rement COT	Gr 3	COT	Lignes de cotisation	Définition URSSAF Une ligne de cotisation correspond à une ligne du BRC ou du TR Une ligne correspond à un " code type de personnel " c'est à dire à une activité répertoriée. Le taux à appliquer à une assiette plafonnée ou déplafonnée est fonction du type de personnel et éventuellement du taux accident du travail.
				Définition IRC Pour une institution et un <i>GROUPE DE COTISANTS</i> , somme déterminée en appliquant <ul style="list-style-type: none"> • un taux à une <i>ASSIETTE</i> • ou, une quantité à un forfait unitaire • ou un montant forfaitaire global. GROUPE DE COTISANTS : C'est un regroupement de cotisants possédant des conditions homogènes d'affiliation et de cotisations PRINCIPALES ASSIETTES DE COTISATION : elles sont définies par référence au <i>PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE</i> (lafond de cotisation au régime vieillesse). <ul style="list-style-type: none"> • <i>TRANCHE A (TA) notion AGIRC ou TRANCHE 1 (T1) notion ARRCO :</i> C'est la fraction du salaire limitée au plafond de la sécurité sociale. • <i>TRANCHE B (TB) notion AGIRC :</i> C'est la fraction du salaire comprise entre le plafond de la sécurité sociale et une limite supérieure fixée, chaque année, au moins égale à quatre fois ce plafond. • <i>TRANCHE 2 (T2) notion ARRCO pour les non cadres :</i> C'est la fraction du salaire comprise entre le plafond de la sécurité sociale et une limite supérieure égale à trois fois ce plafond. • <i>TRANCHE C (TC) notion AGIRC :</i> C'est la fraction du salaire comprise entre le plafond de la tranche B et une limite supérieure fixée à huit fois le plafond de la sécurité sociale. • <i>SOMMES ISOLEES :</i> Sommes entrant dans l'assiette sociale des cotisations de l'année de leur versement, versées, en dehors de la rémunération habituelle, à l'occasion du départ de l'entreprise ou postérieurement (gratification, rappel de salaire, reliquat de commission, indemnité compensatrice de congés payés, indemnité de départ à la retraite...).
				Définition CCPBTP <ul style="list-style-type: none"> • Base de cotisation avant application du coefficient et des conditions minimum-maximum qui la transforment en assiette, • ou montant de forfait • ou montant d'opération diverse
				Définition ASSEDIC RAC: Régime d'Assurance Chômage AGS: Association de Garantie des Salaires (FNGS)

Coplats	Copaym			Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP
	Grpe de segments	Nom de segment	Fonctionnalité	
enregistrement COT (suite)	Gr 3 (suite)	DLI	n° de ligne	Définition URSSAF et ASSEDIC et CCPBTP Inutilisé
				Définition IRC n° de ligne de cotisation avec totalisation en segment CNT en fin de message
		DTM	Date	Définition URSSAF, Assedic, IRC et CCPBTP Cette sous-période est utilisée pour la prise en compte d'une évolution des conditions de cotisation en cours de période (changement de taux, changement du montant unitaire de forfait...).
		PCD	Taux	Définition URSSAF Le taux de la cotisation sociale dépend de l'activité répertoriée (code type) et du taux AT ou VT
				Définition IRC Il s'agit du taux appelé des cotisations (taux contractuel applicable à une assiette, éventuellement affecté du pourcentage d'appel en vigueur).
				Définition CCPBTP Coefficient de base (par exemple, double activité obligeant à une ventilation entre Bâtiment et TP)
				Définition ASSEDIC Taux de cotisation RAC et AGS (FNGS)
		MOA	Montants	Définition URSSAF Deux occurrences : <ul style="list-style-type: none"> • Le montant des salaires versés déplafonnés (Plafond Séc. Soc.). • Le montant des salaires versés plafonnés.
				Définition IRC Deux occurrences sauf si montant forfaitaire global (une occ.): <ul style="list-style-type: none"> - le montant de la cotisation (assiette x taux ou forfait x quantité), - le montant de l'assiette (TA, TB, TC...) ou valeur unitaire du forfait.
Définition CCPBTP Deux occurrences : <ul style="list-style-type: none"> - le montant de la base ou le montant du forfait. - le montant de la cotisation calculée 				
Définition ASSEDIC Montant des salaires qui sont les assiettes de cotisation				
QTY	Effectif ou quantité (pour chaque ligne de cotisation)	Définition URSSAF Effectif pertinent pour la ligne notamment pour les mesures d'exonération ou de réduction de cotisation : loi Fillon...		
		Définition IRC Lorsqu'il s'agit d'un effectif (1ère occurrence), précise le nombre de cotisants correspondant à la cotisation, au dernier jour de la période de référence de la déclaration. Lorsqu'il s'agit d'une quantité (seconde occurrence), représente le nombre de forfaits (ex : nombre de mois cotisés pour l'ensemble des cotisants).		
		Définition ASSEDIC et CCPBTP Segment non utilisé		

		Copaym		
Coplat	Grpe de segments	Nom de segment	Fonctionnalité	<i>Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP</i>
enregistrement COT (fin)	Gr 3 (fin)	RFF		<i>Définition URSSAF et ASSEDIC</i> Inutilisé
				<i>Définition IRC</i> ce segment identifie une ligne de cotisations grâce aux éléments suivants : - identification codée du groupe de cotisants concerné (occurrence requise) - identification codée de l'IRC destinataire de la ligne (occurrence requise)
				<i>Définition CCPBTP</i> dernière composante du code cotisation (n° de la CCPBTP ou 00 pour une cotisation nationale)
enregistrement TRS et TAT	Gr 4 & 5	LOC (gr 4) et PCD MOA (gr 5)	versement transport	<i>Définition URSSAF</i> Il s'agit de recouvrer les cotisations dues aux AOT (Autorités Organisatrices de Transport), dans la pratique les communautés urbaines, les syndicats mixtes... On retrouve une assiette et un taux applicable, spécifiques à chaque AOT. Ce taux peut être minoré pour certaines catégories de personnels (médecins, journalistes ...)
				<i>Définitions Assedic, IRC, CCPBTP</i> Inutilisé
	Hors gr	UNS		Segment de service :pour mémoire
dans GEN	Hors groupe	MOA		<i>Définition URSSAF et AGIRC – ARRCO et CCPBTP</i> montant total déclaré pour la période de référence
				<i>Définition ASSEDIC</i> somme de toutes les cotisations dues (ou masses salariales déclarées pour les déclarations de régularisation annuelles - DRA) faisant l'objet de la transmission
				<i>Définition AGIRC – ARRCO</i> une seconde et une troisième occurrence permettent d'indiquer des montants de régularisation et d'acompte éventuels
enregistrement PAI	Gr 6 informa- tions relatives au paiement des cotisa- tions	PAI FII MOA RFF et...	mode banque montant référence	<i>Définitions Urssaf, Assedic, IRC, CCPBTP</i> Ce groupe permet de transmettre des informations relatives au paiement des cotisations déclarées : - le ou les comptes devant être débités (et les montants associés) dans le cas d'un virement, prélèvement ou d'un télé règlement type A - la référence qui permettra à l'organisme de protection sociale destinataire et/ou au déclarant de rapprocher déclaration et paiement (référence sociale dans le cas du chèque ou du virement, Cpop libre dans le cas du télé règlement)
				DTM
		<i>Définitions, IRC, CCPBTP</i> télé règlement ou prélèvement : présentation en banque à la date d'échange interbancaire demandée par le déclarant si elle est antérieure ou égale à la date limite		
dans GEN	Hors	AUT		authentification du déclarant
				<i>Définition URSSAF et IRC et CCPBTP</i> inutilisé
				<i>Définition Assedic</i> utilisé
	Groupe Niv 0	CNT	total lignes cotisation	<i>Définition URSSAF et ASSEDIC et CCPBTP</i> inutilisé
<i>Définition IRC</i> Nombre total de lignes de cotisation figurant dans le message				
		UNT et UNZ		Segments de service :pour mémoire

DUCS : Coplat et Copaym

Copaym, message Edifact d'Edisocial introduit dans le circuit UNSM par le GDE Edsi d'Edifrance a pour fonction la déclaration et le paiement de cotisations sociales,

Coplat, fichier composé d'enregistrements d'une longueur fixe de 255 caractères, est proposé en alternative à Copaym auquel il se substitue pour la déclaration.

Ces 2 formats permettent à travers la description sous des unités déclarées propres à chaque OPS destinataire d'un ensemble de lignes de déclaration qui peuvent être :

1. Des lignes de cotisation
2. Des lignes d'aides venant en déduction des cotisations
3. Des lignes retraçant les débits crédits apparus sous le compte cotisant à la faveur de régularisations.

Journal des changements

version 4.2

Les apports principaux de la nouvelle version 4.2 sont :

- La publication à **titre d'information** du subset pour les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
- La spécification de DUCS rectificatives ce qui a impliqué l'accord des OPS partenaires sur un mécanisme homogène de signature des montants négatifs pour ces DUCS
- La spécification des DUCS annuelles présentant des particularités de structure : elles concernent les Urssaf et les Assedic, d'où un redécoupage de l'enregistrement EN3 pour les déclarations annuelles Assedic
- La mise en place d'une structure d'information supplémentaire pour les Urssaf, pour recueillir les données relatives aux taxes additionnelles de transport
- La mise en place d'un identifiant unique de lot
- La mise en place d'une structure d'information supplémentaire pour tous les OPS pour recueillir la description du logiciel qui a généré la DUCS-EDI
- La mise en place de structures d'information supplémentaire pour tous les OPS pour recueillir l'adresse mèl des contacts chez les intervenants de l'échange EDI
- Et plus généralement des corrections portant sur le typage de quelques données (DEB Coplat) et un alignement des statuts de données entre les deux formats facilité par l'adoption d'une liste de valeurs commune pour noter ces statuts

version 4.1

Correction de quelques libellés de champs, de quelque statuts, et unification entre les familles d'OPS du mode d'enchaînement des fichiers en cas de lot composé de plusieurs déclarations.

Précisions techniques communes aux deux formats

Jeu de caractères

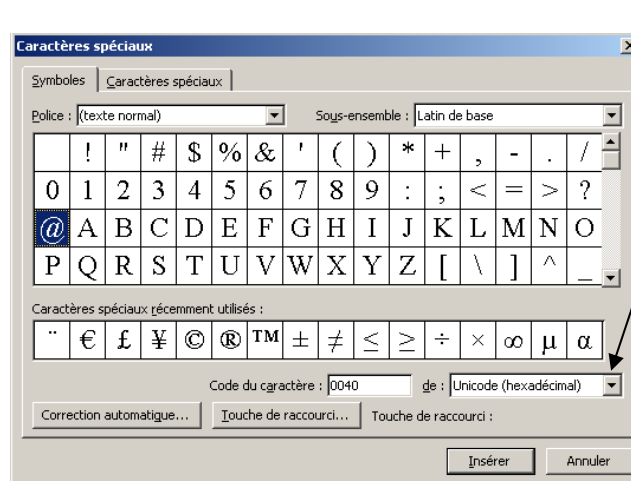
La version 4.2 autorise un jeu UNO C (Iso 8859-1) restreint. Elle permet de transporter les minuscules, les caractères spéciaux tels que @, -, _ ... mais pas les caractères accentués.

La valeur hexadécimale de « @ » est 40 (4 en ligne, 0 en colonne).

Hex	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	B	C	D	E	F	Hex
0																	0
1																	1
2	(1)						&	()				,	-	.	/	2
3	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9							3
4	@	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	4
5	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z						5
6	'	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	6
7	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z						7
8																	8
9																	9
A	'				'				"				«				A
B												°	»				B
C																	C
D																	D
E																	E
F																	F
Hex	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	B	C	D	E	F	Hex

(1) = espace

En cas de doute se fier à la valeur Ascii hexadécimale et consulter le caractère correspondant pour le jeu Iso 8859 dit Latin de base dans le menu insertion / caractères spéciaux de Word (faire apparaître la liste déroulante des sous-ensembles en choisissant d'abord la valeur Unicode d'un caractère).



Formats numériques

Les OPS attirent l'attention des utilisateurs sur le format des données suivantes :

	Urssaf	Assedic	IRC Agirc / Arrco	CCPBTP
quantités (effectifs salariés)	pas de transformation Ex : 1 sera noté 1	pas de transformation Ex : 1 sera noté 1	pas de transformation Ex : 1 sera noté 1	pas de transformation Ex : 1 sera noté 1
quantités (nombre de forfaits de cotisation)	donnée sans objet pour cette famille d'OPS	donnée sans objet pour cette famille d'OPS	pour une cotisation forfaitaire nb de forfaits : 4 décimales sans séparateur Ex 1 sera noté 10000	donnée sans objet pour cette famille d'OPS
taux	taux réel avec 4 chiffres après la virgule, sans séparateur Ex. 20,8 % sera noté 00208000	taux réel avec 4 chiffres après la virgule, sans séparateur Ex. 20,8 % sera noté 00208000	taux réel avec 4 chiffres après la virgule, sans séparateur Ex. 20,8 % sera noté 00208000	taux réel avec 4 chiffres après la virgule, sans séparateur Ex. 20,8 % sera noté 00208000
montants monétaires	Tous montants monétaires en euros arrondis Ex 156200,21 euros deviennent 156200 en montant	Tous montants monétaires en euros arrondis Ex 156200,21 euros deviennent 156200 en montant	- Montants calculés ou assiettes : montant arrondi noté en centièmes d'euro sans séparateur Ex une cotisation de 156200,21 euros sera notée : 15620000 - Montant unitaire de forfait, montants acompte et régularisation et montant du paiement : montant NON arrondi noté en centièmes d'euro sans séparateur Ex un forfait de 200,55 euros sera noté : 20055	- Montants des bases et assiettes - Montants calculés des cotisations - Montants des opérations diverses (ODO) en centièmes d'euros sans séparateur Ex 156200,21 euros sera noté 15620021

Règle d'arrondi social : elle est conforme à celle de l'article L 130-1 du code de la Sécurité sociale :

« Le montant des cotisations et des assiettes sociales visées au présent code et au code rural est arrondi au franc ou à l'euro le plus proche. La fraction de franc ou d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1. »

NB l'arrondi fiscal est en fait une troncature.

Signature des montants monétaires : grâce à une extension des tables de qualifiants de montants il est possible de signer tous les montants pour toutes les familles d'OPS. Le qualifiant porte maintenant une double sémantique : la nature du montant et son signe (+ ou -). Le montant ne comporte jamais de signe littéral (un "+" ou un "-").

Précision Urssaf : les qualifiants portant l'indication d'un signe négatif ne doivent être utilisés que dans le cas d'une déclaration rectificative ou du "Tableau Récapitulatif" (pour la valeur du montant "régularisation"). De ce fait dans une déclaration initiale, une réduction de cotisation type loi Fillon se note comme un montant positif.

Implémentation Copaym : il s'agit du qualifiant porté par la donnée MOA.C516.5025.

Implémentation Coplat : les montants en GEN, EN3 et PAI n'avaient pas de qualifiant. C'est le code devise qui est utilisé pour le porter. La devise est maintenant donnée pour la déclaration par le code devise en GEN.252 (nouveau champ), et pour le paiement par le code devise en PAI. Comme un paiement est toujours positif le montant en PAI n'est pas qualifié. Le qualifiant lors de la création d'un Copaym à partir d'un Coplat doit être mappé vers la donnée MOA.C516.5025 et la devise rétablie à la valeur EUR en donnée C516.6345

Formats de dates

Les OPS attirent l'attention des utilisateurs sur le format des données suivantes :

	Urssaf	Assedic	IRC Agirc / Arrco	CCPBTP
Période	Les dates de début et fin qui délimitent une période sont concaténées sans trait d'union ni espaces	Les dates de début et fin qui délimitent une période sont concaténées sans trait d'union ni espaces	Les dates de début et fin qui délimitent une période sont concaténées sans trait d'union ni espaces	Les dates de début et fin qui délimitent une période sont concaténées sans trait d'union ni espaces

A la lecture dans le guide de « AAAAMMJJ – AAAAMMJJ » transmettre dans le fichier « AAAAMMJJAAAAMMJJ » sans trait d'union ni espaces entre les deux dates.

Les statuts des enregistrements et champs et leur contrôle

Les statuts des guides d'utilisation sont à gauche pour la famille d'OPS concernée. La liste de valeurs est la même pour Coplat et Copaym.

Statuts Edifact

statuts Version de Référence d'un message Edifact Copaym

Concernant la **valeur du statut** d'un segment ou d'une donnée incluse dans un segment, la convention suivante a été adoptée :

- la valeur **C** (conditional) signifie que la donnée est **facultative** au niveau EDIFACT
- la valeur **M** (mandatory) signifie que la donnée est **obligatoire** au niveau EDIFACT

statuts subsets par famille d'OPS d'un message Edifact

Dans le diagramme du message et dans la description des segments, l'utilisation est indiquée de façon plus détaillée que dans la documentation EDIFACT, de façon à donner à l'utilisateur un meilleur éclairage sur le choix et l'utilisation adéquate des segments. D'où la pratique proposée en son temps par le groupe Edisocial pour les subsets de messages sociaux :

L'utilisation obligatoire (Mandatory), est indiquée par un **M**, comme dans EDIFACT.

L'utilisation conditionnelle (C) a été éventuellement remplacée par un des indicateurs suivants plus précis :

- **(O)** Optionnel. L'utilisation des segments, éléments de données ou éléments de données composite n'est pas obligatoire. L'application donne le choix à l'utilisateur de fournir la donnée.
- **(D)** Dépendant. L'utilisation d'un segment, élément de données ou élément de données composite, dépend d'un autre segment ou élément de données composite. La dépendance est définie en commentaires de segment. L'application contraint l'utilisateur à fournir la donnée si la dépendance est réalisée.
- **(R)** Requis. Le segment, l'élément de donnée ou l'élément de donnée composite est obligatoire. L'application contraint l'utilisateur à fournir la donnée.
- **(N)** Non utilisé. Le segment, l'élément de donnée ou l'élément de donnée composite est non utilisé. Par convention, l'élément est écrit en italique. La donnée ne doit pas être fournie.

Mise en correspondance

Notation Edifact	M mandatory	R required	N not used	D dependent	O optional
Copaym	Obl. obligatoire	Obl. obligatoire	N.ut non utilisé	Dep. dépendant	Fac. facultatif
Coplat	Obl. obligatoire	Obl. obligatoire	N.ut non utilisé	Dep. dépendant	Fac. facultatif

Traçabilité :

Côté déclarant, un **fichier logique** ne contient qu'UN SEUL lot qui peut comporter 1 à n **déclarations**.

Un lot comporte un **identifiant unique de lot** répété pour chaque déclaration du fichier logique. Cet identifiant est unique du point de vue du déclarant.

Une déclaration comporte un **identifiant unique de déclaration**. Cet identifiant est unique du point de vue du déclarant.

Les éléments de traçabilité entre déclarant et OPS sont donc :

- L'**identifiant unique de déclaration**
- L'**identifiant unique du lot** auquel elle appartenait quand elle a été envoyée à l'OPS.

Côté OPS, les déclarations d'un même lot peuvent être par contre traitées de manière fragmentée, à la faveur notamment des reroutages au sein du réseau privé de la famille d'OPS. Il n'y a donc pas d'intégrité du lot tout au long des traitements.

Coplat

Le dessin de fichier

Cf le classeur Excel annexé

Et les paragraphes suivants.

Précisions techniques pour Coplat

Présence ou non d'enregistrements Coplat

Tout enregistrement présent est contrôlé. Un enregistrement présent est une ligne de 255 caractères dont les trois premiers caractères correspondent à un nom d'enregistrement (DEB...) et comporte au moins une donnée. Sinon l'enregistrement ne doit pas être transmis.

Présence ou non de données dans des champs Coplat

Dans la syntaxe positionnelle de Coplat les données ont une longueur fixe à l'intérieur d'enregistrements de 255 caractères.

Une donnée numérique est cadrée à droite et complétée par des zéros. Si elle est non utilisée, elle est entièrement remplie de zéros.

Une donnée alphanumérique est cadrée à gauche et complétée par des espaces. Si elle est non utilisée, elle est entièrement remplie d'espaces.

Quand une donnée n'est pas utilisée (donnée numérique à zéro ou donnée alphanumérique à blanc), si des qualificants sont prévus par la spécification du format Coplat, ils ne doivent pas être renseignés.

Quand une donnée est utilisée, si des qualificants sont prévus par la spécification du format Coplat ils doivent être renseignés.

Cas particulier du zéro significatif : un montant ou un effectif à zéro se note sous forme d'une donnée numérique à zéro. Si des qualificants sont prévus par la spécification du format Coplat pour ce montant ou cet effectif ils doivent être renseignés.

Séparateurs Coplat

Les fichiers COPLAT sont constitués d'enregistrements de longueur fixe. Le terminateur d'enregistrement est <CR><LF>, de code hexadécimal <0x0D><0x0A>, de manière à faciliter la visualisation du fichier quel que soit l'environnement système. Un fichier ayant <LF> comme terminateur (env Unix), voire aucun terminateur du tout (env gros système), est toutefois accepté. Voici une description de l'algorithme réalisé et utilisé par le Certi de Lille pour la branche recouvrement du régime général de Sécurité sociale (Urssaf) pour pouvoir gérer tous les cas de terminateurs.

L'algorithme de décision est :

- l'enregistrement est de longueur fixe, soit 255 caractères utiles,
- les fichiers sont lus en mode binaire et :
 - si le 256ème n'est ni <CR> ni <LF>, on considère qu'il n'y a pas de terminateur,
255 caractères seront lus à chaque itération,
 - si le 257ème n'est ni <CR> ni <LF>, on considère que le terminateur

est sur 1 position, soit en principe <LF>, 256 caractères seront lus à chaque itération,
 - sinon, on considère que le terminateur est sur 2 positions, soit en principe <CR><LF>, 257 caractères seront lus à chaque itération.

NB: certains logiciels de transfert de fichier optimisent automatiquement la transmission d'enregistrements se terminant par des blancs en opérant une troncature. Dans une telle configuration, les enregistrements transmis sont de longueur variable. Ce type de fichier peut toutefois être accepté si le récepteur est capable de déterminer le terminateur d'enregistrement utilisé (fichier ouvert en mode binaire et recherche de la présence d'un <CR> ou d'un <LF> placé éventuellement avant le 256^{ème} caractère).

Structures pour le transport d'adresses mèl

Les enregistrements FR3, MR3, DT3, AE3 et FZ3 ont été créés pour permettre à l'utilisateur de fournir le mèl de correspondants. Ils permettent de stocker un mèl allant jusqu'à 252 caractères. Dans le cas d'une traduction de Coplat vers Copaym, chacun de ces enregistrements donne naissance à un segment COM supplémentaire. La donnée en segment COM limitée à 25 caractères dans les subsets Copaym 4.1 a une longueur de 512 caractères dans le subset 4.2 avec le passage de l'arrière-plan Edifact D95A à l'arrière-plan Edifact D98B. Coplat, format positionnel fixe, ne peut cependant fournir que des téléphones et fax sur 10 caractères et un mèl sur 252.

Indication de la devise

Un seul code devise est utilisé pour la déclaration, en plus du code utilisé pour l'ordre de paiement.

	Urssaf	Assedic	IRC Agirc / Arrco	CCPBTP
Devise de déclaration	En GEN.252	En GEN.252	En GEN.252	En GEN.252
Devise de paiement	En PAI.103	En PAI.103	En PAI.103	En PAI.103

Enchaînements Coplat : composition d'un « lot »

Les enchaînements décrivent la syntaxe à respecter pour concaténer dans le même lot plusieurs déclarations.

DEB			
	FRx, MRx... (déclaration 1)		
DEB			
	FRx, MRx... (déclaration 2)		
DEB			
	FRx, MRx... (déclaration n)		
FIN	(compteur = n déclarations)		

Cinématique des enregistrements

La cinématique des enregistrements décrit la syntaxe à respecter à l'intérieur d'une déclaration.

La cinématique des enregistrements décrit la syntaxe à respecter à l'intérieur d'une déclaration.

Cas notables : le cas général de l'entreprise multi-unités déclarées et ses variantes en cas de versement en lieu unique Urssaf et paiement groupé Assedic, et le cas de la déclaration néant.

Pour tous les cas, il faut :

- rajouter des enregistrements AEx en cas de passage par un tiers
- représenter par les enregistrements FRx le relais en cas p.ex. de passage par un portail
- rajouter un enregistrement FIN pour terminer la déclaration ou le lot de déclarations

Pour l'Urssaf, il faut :

- rajouter des enregistrements TRS et TAT en cas de versement et taxe transport
- rajouter des enregistrements FZx en cas de versement en lieu unique (VLU).

La déclaration multi-unités déclarées par une entreprise qui n'est pas en VLU correspond à une DUCS-EDI par unité déclarée (éventuellement regroupées dans un lot).

Pour le cas particulier des déclarations Assedic en paiement groupé (PG), il faut :

- cumuler les lignes déclarées (assiettes et cotisations) sous l'établissement principal
- noter les effectifs de chaque établissement séparément (établissement principal, puis chaque établissement secondaire)

Pour les IRC, si le déclarant veut associer des paiements à telle ou telle unité déclarée il devra créer une DUCS-EDI par unité déclarée (éventuellement regroupées dans un lot).

Déclaration néant

DEB			
FR1 FR2 FR3 DT1 DT2 DT3 MR1 MR2 MR3			
	GEN		
(unité déclarée 1) EN1, EN2, EN3, EN4			

Pas de lignes COT

Entreprise multi unités déclarées en versement en lieu unique Urssaf

DEB			
FR1 FR2 FR3 DT1 DT2 DT3 MR1 MR2 FZ1 FZ2 FZ3			
GEN			
(unité déclarée 1)	EN1, EN2, EN3, EN4		
			n COT
			TRS
			TAT
(unité déclarée 2)	EN1, EN2, EN3, EN4		
			n COT
			TRS
			TAT
(unité déclarée n)	EN1, EN2, EN3, EN4		
			n COT
			TRS
			TAT
0 à 3 PAI			

Entreprise multi unités déclarées en paiement groupé Assedic

DEB			
FR1 FR2 FR3 DT1 DT2 DT3 MR1 MR2 FZ1 FZ2 FZ3			
GEN			
(unité déclarée principale) (effectifs et masses cumulés)	EN1, EN2, EN3, EN4		
			n COT
(unité déclarée principale)	EN1, EN2, EN4 (effectifs propres)		
(unité déclarée secondaire 1)	EN1, EN2, EN4 (effectifs propres)		
(unité déclarée secondaire 2)	EN1, EN2, EN4 (effectifs propres)		
(unité déclarée secondaire n)	EN1, EN2, EN4 (effectifs propres)		
0 à 3 PAI			

Entreprise multi unités déclarées IRC ou BTP

DEB			
FR1 FR2 FR3 DT1 DT2 DT3 MR1 MR2			
GEN			
(unité déclarée 1)	EN1, EN2, EN3, <i>EN4</i>		
			n COT
(unité déclarée 2)	EN1, EN2, EN3, <i>EN4</i>		
			n COT
(unité déclarée n)	EN1, EN2, EN3, <i>EN4</i>		
			n COT
0 à 3 PAI			

(pas d'EN4 pour les IRC)

Copaym

Description détaillée du message

Cf le classeur Excel annexé.

Et les paragraphes suivants

Précisions techniques pour Copaym (Edifact et autres)

Présence ou non de groupes Copaym

Tout groupe présent est contrôlé.

Un groupe non utilisé (eg : enr. Facultatif) n'est pas instancié.

Présence ou non de données dans des segments Copaym

Dans la syntaxe Edifact les données ont une longueur variable.

Une donnée numérique obéit au format décrit en précisions techniques communes aux deux formats.

Une donnée numérique ou alpha numérique vide est notée selon la syntaxe Edifact (application des règles d'omission de données : non-instanciation de la donnée mais maintien du séparateur si une autre donnée la suit, et troncature si la donnée est la dernière).

Quand une donnée est utilisée son(ses) qualifiant(s) doi(ven)t être présent(s).

Quand une donnée n'est pas utilisée il n'y a pas lieu de l'instancier : son (ses) qualifiant(s) sont donc absent(s).

Cas particulier du zéro significatif : un montant ou un effectif à zéro se note sous forme d'une donnée numérique à zéro. Si des qualifiants sont prévus par la spécification du format Copaym pour ce montant ou cet effectif ils doivent être renseignés.

Séparateurs Copaym

Ce sont ceux qui sont prévus par la syntaxe Edifact pour le jeu de caractères niveau C **sans les caractères accentués**.

Ces séparateurs sont le signe « + », les deux points « : » et l'apostrophe « ' ».

Attention ! Ne pas oublier d'utiliser le caractère d'échappement prévu par la norme Edifact soit « ? » devant les séparateurs pour restituer à ces caractères leur signification première.

Nouveau répertoire Edifact de référence

Le répertoire de référence du message Copaym version 4.1 était le D95A.

Le répertoire de référence du message Copaym version 4.2 devient le D98B, notamment pour pouvoir passer des adresses mèl avec un segment COM à la nouvelle longueur.

Ceci a pour conséquence la modification de certains segments présents dans le message COPAYM. En voici la liste :

BGM	la donnée 1004 fait désormais partie d'une donnée composite
COM	la longueur de la donnée 3148 passe de 25 à 512
LOC	la longueur de la donnée 3224 passe de 17 à 70
MOA	la longueur de la donnée 5004 passe de 18 à 35
NAD	la composite C059 comporte désormais 4 occurrences de la donnée 3042 (au lieu de 3)
PCD	la longueur de la donnée 5482 passe de 8 à 10
RFF	ajout de la donnée 1060 en fin de segment

Note: ces modifications se traduisent soit par l'augmentation de la longueur d'une donnée, soit par l'ajout d'une ou plusieurs données facultatives.

Les données ajoutées ou modifiées sont sur fond bleu ciel dans le tableur, et ici figurent sur une ligne rouge.

BGM BEGINNING OF MESSAGE

Function: To indicate the type and function of a message and to transmit the identifying number.

010	<u>C002</u> DOCUMENT/MESSAGE NAME	C	
	<u>1001</u> Document/message name, coded	C	an..3
	<u>1131</u> Code list qualifier	C	an..3
	<u>3055</u> Code list responsible agency, coded	C	an..3
	<u>1000</u> Document/message name	C	an..35
020	<u>C106</u> DOCUMENT/MESSAGE IDENTIFICATION	C	
	<u>1004</u> Document/message number	C	an..35
	<u>1056</u> Version	C	an..9
	<u>1060</u> Revision number	C	an..6
030	<u>1225</u> MESSAGE FUNCTION, CODED	C	an..3
040	<u>4343</u> RESPONSE TYPE, CODED	C	an..3

COM COMMUNICATION CONTACT

Function: To identify a communication number of a department or a person to whom communication should be directed.

010	<u>C076</u> COMMUNICATION CONTACT	M	
	<u>3148</u> Communication number	M	an..512
	<u>3155</u> Communication channel qualifier	M	an..3

LOC PLACE/LOCATION IDENTIFICATION

Function: To identify a place or a location and/or related locations.

010	<u>3227</u> PLACE/LOCATION QUALIFIER	M	an..3
020	<u>C517</u> LOCATION IDENTIFICATION	C	
	<u>3225</u> Place/location identification	C	an..25
	<u>1131</u> Code list qualifier	C	an..3
	<u>3055</u> Code list responsible agency, coded	C	an..3
	<u>3224</u> Place/location	C	an..70
030	<u>C519</u> RELATED LOCATION ONE IDENTIFICATION	C	
	<u>3223</u> Related place/location one identification	C	an..25
	<u>1131</u> Code list qualifier	C	an..3
	<u>3055</u> Code list responsible agency, coded	C	an..3
	<u>3222</u> Related place/location one	C	an..70

040	C553	RELATED LOCATION TWO IDENTIFICATION	C	
	3233	Related place/location two identification	C	an..25
	1131	Code list qualifier	C	an..3
	3055	Code list responsible agency, coded	C	an..3
	3232	Related place/location two	C	an..70
050	5479	RELATION, CODED	C	an..3

MOA MONETARY AMOUNT

Function: To specify a monetary amount.

010	C516	MONETARY AMOUNT	M	
	5025	Monetary amount type qualifier	M	an..3
	5004	Monetary amount	C	n..35
	6345	Currency, coded	C	an..3
	6343	Currency qualifier	C	an..3
	4405	Status, coded	C	an..3

NAD NAME AND ADDRESS

Function: To specify the name/address and their related function, either by C082 only and/or unstructured by C058 or structured by C080 thru 3207.

010	3035	PARTY QUALIFIER	M	an..3
020	C082	PARTY IDENTIFICATION DETAILS	C	
	3039	Party identification	M	an..35
	1131	Code list qualifier	C	an..3
	3055	Code list responsible agency, coded	C	an..3
030	C058	NAME AND ADDRESS	C	
	3124	Name and address line	M	an..35
	3124	Name and address line	C	an..35
	3124	Name and address line	C	an..35
	3124	Name and address line	C	an..35
	3124	Name and address line	C	an..35
040	C080	PARTY NAME	C	
	3036	Party name	M	an..35
	3036	Party name	C	an..35
	3036	Party name	C	an..35
	3036	Party name	C	an..35
	3036	Party name	C	an..35
	3045	Party name format, coded	C	an..3
050	C059	STREET	C	
	3042	Street and number/p.o. box	M	an..35
	3042	Street and number/p.o. box	C	an..35
	3042	Street and number/p.o. box	C	an..35
	3042	Street and number/p.o. box	C	an..35
060	3164	CITY NAME	C	an..35
070	3229	COUNTRY SUB-ENTITY IDENTIFICATION	C	an..9
080	3251	POSTCODE IDENTIFICATION	C	an..9
090	3207	COUNTRY, CODED	C	an..3

PCD PERCENTAGE DETAILS

Function: To specify percentage information.

010	C501	PERCENTAGE DETAILS	M	
	5245	Percentage qualifier	M	an..3
	5482	Percentage	C	n..10
	5249	Percentage basis, coded	C	an..3
	1131	Code list qualifier	C	an..3
	3055	Code list responsible agency, coded	C	an..3

RFF REFERENCE

Function: To specify a reference.

010	C506	REFERENCE	M	
	1153	Reference qualifier	M	an..3
	1154	Reference number	C	an..35
	1156	Line number	C	an..6
	4000	Reference version number	C	an..35
	1060	Revision number	C	an..6

Structures pour le transport d'adresses mèl

Une occurrence de segment COM qualifiée EM (*electronic mail*) a été créée pour permettre à l'utilisateur de fournir le mèl de correspondants. Le segment COM permet de stocker une donnée allant jusqu'à 512 caractères. Dans le cas d'une traduction de Coplat vers Copaym, la longueur utile sera de 252 caractères (enregistrement de longueur fixe de 255 caractères moins les trois caractères nommant l'enregistrement).

Conventions de présentation adoptées dans le guide**Occurrences multiples**

Chaque groupe ou segment d'un groupe est décrit autant de fois qu'il en existe d'occurrences sauf lorsque l'appel à une table permet de l'éviter (p.ex. QTY pour les effectifs).

Codes couleur adoptés dans le tableur décrivant le format

Données rajoutées par le passage au répertoire 98 B	Données affectées par cette édition

Enchaînements Copaym

Les enchaînements décrivent la syntaxe à respecter pour concaténer dans le même lot plusieurs déclarations. Ils sont conformes à la syntaxe Edifact pour la création d'un lot d'interchange

6.1 Interchange Structure

The Service String Advice, UNA, and the service segments UNB to UNZ shall appear in the below stated order in an interchange. There may be several functional groups or messages within an interchange and several messages in a functional group. A message consists of segments. The structures for segments and for data elements therein are shown in 6.2 and 6.3. The contents of the service segments are shown ANNEX B. See also Figure 1.

An interchange consists of:

	Service String Advice	UNA	Conditional
_____	Interchange Header	UNB	Mandatory
_____	Functional Group Header	UNG	Conditional
_____	Message Header	UNH	Mandatory
	User Data Segments		As required
_____	Message Trailer	UNT	Mandatory
_____	Functional Group Trailer	UNE	Conditional
_____	Interchange Trailer	UNZ	Mandatory

La création d'un seul Copaym ne dispense pas de l'emploi des segments de service composant un lot bien formé : (UNA), UNB, UNH au début, UNT, UNZ en fin.

Cinématique des groupes et segments

La cinématique des enregistrements décrit la syntaxe à respecter à l'intérieur d'une déclaration.

Cas notables : le cas général de l'entreprise multi-unités déclarées et ses variantes en cas de versement en lieu unique Urssaf et paiement groupé Assedic, et le cas de la déclaration néant.

Pour tous les cas, il faut :

- rajouter un groupe 1 qualifié AE en cas de passage par un tiers
- représenter par le groupe 1 qualifié FR le relais en cas p.ex. de passage par un portail
- encadrer la déclaration ou le lot de déclarations par les structures nécessaires pour définir l'interchange

Pour l'Urssaf, il faut :

- rajouter des groupes 4 et 5 en cas de versement et taxe transport
- rajouter un groupe 1 qualifié FZ en cas de versement en lieu unique (VLU)

La déclaration multi-unités déclarées par une entreprise qui n'est pas en VLU correspond à une DUCS-EDI par unité déclarée (éventuellement regroupées dans un lot).

Pour le cas particulier des déclarations Assedic en paiement groupé (PG), il faut :

- rajouter un groupe 1 qualifié FZ en cas de paiement groupé (PG)
- cumuler les lignes déclarées (assiettes et cotisations) sous l'établissement principal
- noter les effectifs de chaque établissement séparément (établissement principal, puis chaque établissement secondaire)

Pour les IRC, si le déclarant veut associer des paiements à telle ou telle UD il devra créer une DUCS-EDI par UD.

Déclaration néant

—	Message Header	UNH	Mandatory
	Copaym Data Segments		As required
	Copaym groupe 1		As required
	Copaym groupes 2,3,4,5	unité déclarée1	As required
	Copaym groupes 2,3,4,5	unité déclarée2	As required
	Copaym groupes 2,3,4,5	unité déclarée n	As required
	Copaym etc avec groupe 6		As required

Entreprise multi unités déclarées en versement en lieu unique Urssaf

—	Message Header	UNH	Mandatory
	Copaym Data Segments		As required
	Copaym groupe 1		As required
	Copaym groupes 2,3,4,5 unité déclarée 1		As required
	Copaym groupes 2,3,4,5 unité déclarée 2		As required
	Copaym groupes 2,3,4,5 unité déclarée n		As required
	Copaym etc avec groupe 6		As required
—	Message Trailer	UNT	Mandatory

Entreprise multi unités déclarées en paiement groupé Assedic

—	Message Header	UNH	Mandatory
	Copaym Data Segments		As required
	Copaym groupe 1 avec FZ		As required
	Copaym groupes 2,3 unité déclarée 1		As required (UD principale)
	(avec effectifs et montants cumulés)		
	Copaym groupes 2 unité déclarée 1		As required (UD principale)
	(avec effectifs propres)		
	Copaym groupes 2 unité déclarée 2		As required (UD secondaire)
	(avec effectifs propres)		
	Copaym groupes 2 unité déclarée n		As required (UD secondaire)
	(avec effectifs propres)		
	Copaym etc avec groupe 6		As required
—	Message Trailer	UNT	Mandatory

Entreprise multi unités déclarées IRC ou BTP

—	Message Header	UNH	Mandatory
	Copaym Data Segments		As required
	Copaym groupe 1		As required
	Copaym groupes 2,3 unité déclarée 1		As required
	Copaym groupes 2,3 unité déclarée 2		As required
	Copaym groupes 2,3 unité déclarée n		As required
	Copaym etc avec groupe 6		As required
—	Message Trailer	UNT	Mandatory

Fin de ce document